

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE D'EFOULAN



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EFOULAN COUNCIL

RAPPORT D'ÉTUDE

CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'EFOULAN



Mai 2018

Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Réalisé par : Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement (ATIPAD)



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES CARTES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES	vi
PREFACE	Erreur ! Signet non défini.
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	2
ABSTRACT.....	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	6
CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN	8
I.1 Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation	9
I.2 Promotion du développement local.....	12
I.3-Brève présentation de la Commune d’Efoulan	13
I.3.1-Milieu biophysique.....	14
I.3.2-Milieu humain	15
CHAPITRE II : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L’ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D’EFOULAN	17
II.1 Contexte de l’étude	17
II.2 Objectif et Méthodologie du CCAP	18
II.2.1 Objectifs de la CCAP	18
II.2.2 Méthodologie de mise en œuvre du CCAP	18
II.3 Méthodologie de tirage de l’échantillon et de collecte de données.....	19
II.3.1 Tirage de l’échantillon.....	19
II.3.2 Collecte de données	22
II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception	24
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES	25
III.1 Présentation de la population enquêtée	25
III.2 Secteur de l’hydraulique.....	26
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l’hydraulique.....	26
III.2.2 Coût et qualité des services de l’hydraulique	28
III.2.3 Appréciation des services de l’hydraulique	30
III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations.....	31

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique.....	32
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées.....	33
III.3 Secteur de la santé.....	34
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé.....	34
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires	38
III.3.3 Appréciation des services de santé.....	40
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations.....	41
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé	42
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées	42
III.4 Secteur de l'éducation.....	43
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle.....	43
III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle	48
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle.....	50
III.4.4 Raisons de non satisfaction des ménages par cycle	51
III.4.5 Principales attentes des ménages en matière d'éducation.....	52
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées	54
III.5 Services offerts dans l'institution Communale.....	54
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution Communale	54
III.5.2 Coût et qualité des services.....	55
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution Communale	58
III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations.....	58
III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution Communale	59
III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution Communale et améliorations suggérées.	60
CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'EFOULAN.....	61
IV.1-Synthèse des problèmes rencontrés.....	61
IV.2- Plan d'actions.....	64
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	67
PROGRAMME DE DISSÉMINATION DES RÉSULTATS ET DE PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION	69
ANNEXES	- 70 -
Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête	- 71 -
Annexe 2 : Décision Municipale mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique	- 78 -
Annexe 3 : Insatisfaction vis-à-vis de la Commune	- 80 -
Annexe 4 : Fiche de présence de restitution du rapport du scorcord de la Commune	- 81 -

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique III.1: Systèmes publics d’approvisionnement en eau des ménages de la Commune d’Efoulan	26
Graphique III.2: Source d’eau principale des ménages de la Commune d’Efoulan.....	26
Graphique III.3: Perception du coût versé par certains ménages pour obtenir de l’eau	28
Graphique III.4: Pourcentage des ménages déclarant la panne et estimant que la panne déclarée a été résolue.	29
Graphique III.5: Raison de non satisfaction exprimé par les ménages exprimés.....	32
Graphique III.6: Attentes de la population en matière d’hydraulique	33
Graphique III.7: Formations sanitaires les plus proches des ménages de la Commune	34
Graphique III.8: Temps moyens mis par les ménages pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche	35
Graphique III.9: Préférence des ménages en cas des problèmes de santé.....	36
Graphique III.10: Caractéristiques des formations sanitaires	37
Graphique III.11: Répartition des lits dans les salles d’hospitalisation.....	38
Graphique III.12: Montant payé par les populations au cours des consultations sanitaires.....	38
Graphique III.13: Perception du coût de la consultation par les populations.....	38
Graphique III.14: Perception de l’appréciation de l’accueil dans les formations sanitaires	40
Graphique III.15: Perception de l’appréciation des services de santé dans les ménages enquêtés	41
Graphique III.16: Raison de non satisfaction des ménages.....	41
Graphique III.17: Principales attentes de la population	42
Graphique III.18: Proportion des ménages dont les enfants fréquentes les écoles de la Commune	43
Graphique III.19: Perception de la distance parcourue entre le ménage et l’école maternelle la plus proche	44
Graphique III.20: Perception de la distance parcourue entre le ménage et l’école primaire la plus proche	45
Graphique III.21: Perception de la distance parcourue entre le ménage et le Lycée/CES le plus proche. ..	46
Graphique III.22: Nombre moyen d’élèves par salle de classe dans les écoles.....	47
Graphique III.23: Perception des ménages de la régularité des enseignants dans les écoles de la Commune	48
Graphique III.25: Perception des montants payés par les ménages pour l’éducation	49
Graphique III.24: Perception des ménages des personnes qui ont réparé les salles de classe lorsque celles-ci étaient endommagées.	50
Graphique III.26: Proportion des ménages satisfaits dans le secteur de l’éducation.....	51
Graphique III.27: Raisons de non satisfaction des ménages pour l’enseignement primaire.	52
Graphique III.28: Attentes des ménages enquêtés dans le secteur de l’éducation	53
Graphique III.29: Nature des services sollicités par les ménages auprès de la Commune.	55
Graphique III.30: Perception des ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service.	56
Graphique III.31: Perception des ménages du temps mis pour obtenir les actes de naissance à la Commune.	57
Graphique III.32: Perception des ménages déclarant avoir payé un pourboire	57
Graphique III.33: Ménages déclarant avoir participés aux actions de développement.....	58
Graphique III.34: Raison de non satisfaction des ménages vis-à-vis de la Commune.	58
Graphique III.35: Attentes des populations vis-à-vis des ménages.....	60

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la Commune d’Efoulan	13
--	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau III.1: Caractéristique des répondants	25
Tableau III.2: Caractéristique des chefs de ménages enquêtés.....	25
Tableau III.3: Perception de la qualité de l’eau consommée par les ménages enquêtés.	27
Tableau III.4: Répartition des ménages en fonction du temps mis pour la collecte de l’eau.	29
Tableau III.5: Temps moyen mis pour la réparation de la source d’eau principale en cas de panne.....	29
Tableau III.6: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau par les ménages enquêtés aux autorités.....	31
Tableau III.7: Responsable des formations sanitaires	36
Tableau III.8: Caractéristiques des établissements scolaires de la Commune d’Efoulan.....	46
Tableau IV.1: Synthèse des problèmes rencontrés par secteur.	61
Tableau IV.2: Plan d'action de la mise en place du contrôle citoyen dans la Commune.....	64
Tableau V.1: Programme de dissémination des résultats	69

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

APEE	: Association des Parents d'Elèves et Enseignants
ATIPAD	: Assistance des Techniciens Aux Initiatives Paysannes de Développement
CCAP	: Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CES	: Collège de l'Enseignement Secondaire
CETIC	: Collège de l'Enseignement Technique, Industriel et Commercial
CMA	: Centre Médical d'Arrondissement
CSI	: Centre de Santé Intégré
CRC	: Cellule Régionale de Coordination
EC-ECAM 4	: Enquête Complémentaire à la Quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages
FEICOM	: Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal
INS	: Institut National de la Statistique du Cameroun
MINDDEVEL	: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	: Ministère de l'Education de Base
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique
OSC	: Organisation de la Société Civile
PCD	: Plan Communal de Développement
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
SSD	: Service de Santé de District

PREFACE

Le contrôle citoyen de l'action publique est toute action des citoyens qui vise entre autres à apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés; contrôler l'action publique et/ou à obliger les responsables à rendre compte aux citoyens. Il s'agit, pour les citoyens, de s'assurer que les projets initiés par les décideurs répondent effectivement à leurs besoins; qu'ils sont effectivement exécutés dans les règles de l'art et enfin que les moyens qui y sont affectés sont gérés de manière transparente pour un résultat optimum.

En initiant cette action, notre Exécutif Communal s'inscrit dans la logique de la gestion participative qui est une exigence de développement local. Elle répond à notre souci d'impulser un développement local durable et réellement participatif au sein de notre Commune. À cet effet, le projet Scorecard doit pouvoir nous permettre de :

- Recueillir auprès des populations les aspects perfectibles et les améliorations à apporter pour une meilleure gestion de leur localité.
- Susciter un grand engouement des populations à donner leur avis sur le développement de notre Commune ;
- Garantir la fourniture, avec la contribution des populations, des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité ;
- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information ;

L'Exécutif communal remercie le PNDP et l'INS qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il vous souhaite enfin une bonne lecture du présent rapport.

LE MAIRE



Abel Adjom Nkomo

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif de cette évaluation est d'accompagner la Commune d'Efoulan dans la réalisation d'un contrôle citoyen de l'action publique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et du service communal. Plus spécifiquement, il vise à capter auprès des populations de la Commune leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre du service public dans les secteurs de ci-dessus mentionnés. Cette enquête s'appuie sur un cadre juridique et réglementaire assez dense constitué de textes transférant les compétences aux Communes en matière de développement local. L'on peut citer à cet effet la Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, et la Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes.

Sa méthodologie de mise en œuvre a consisté à administrer un questionnaire auprès de 314 ménages de la Commune. Cet échantillon a été tiré au hasard dans la base de données EC-ECAM 4 élaborés par l'Institut National de la Statistique. Au terme de cette enquête qui s'est déroulée du 05 au 10 octobre 2017, les niveaux de satisfaction des ménages de la Commune dans l'offre de service public ont été recueillis sus mentionnés..

Les principaux résultats obtenus à l'issue de cette enquête montrent que dans le secteur de l'hydraulique, 34,7% des ménages enquêtés sont non satisfaits par l'approvisionnement en eau dans la Commune d'Efoulan. Les raisons de non satisfaction de ces ménages sont: l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau (87,7%), la mauvaise qualité de l'eau (58,4%) et l'éloignement des points d'eau (43,5%).

Dans le secteur de la santé, 72,9% des ménages sont insatisfaits. En effet, ces ménages se plaignent de l'éloignement des formations sanitaires (66%), l'insuffisance de médicaments (65,4%), l'insuffisance des formations sanitaires (56,6%), les manquements liés au personnel de la formation sanitaire (50,9%) et la mauvaise qualité des services offerts (32,1%).

S'agissant du secteur de l'éducation, 8,5% des ménages sont insatisfaits de l'enseignement maternel, 10,2% sont insatisfaits de l'enseignement secondaire et 33,9% des ménages sont insatisfaits de l'enseignement primaire. Les raisons évoquées pour justifier leur insatisfaction dans le secteur de l'enseignement primaire sont : l'insuffisance des salles de classe (61,2%), l'insuffisance d'équipement (55%), l'insuffisance des écoles (47,5%) et l'éloignement des services de l'éducation de base (45%).

En ce qui concerne le service communal, L'enquête révèle que 67,8% des ménages ne sont pas satisfaits des services rendus par la Commune. Les raisons évoquées pour justifier leurs insatisfaction sont : la non visibilité de l'action Communale (85%), la non implication des populations dans la gestion Communale (84,4%), les manquements liés au personnel : absentéisme, corruption, mauvais accueil (25%), la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers (20%), et l'indisponibilité de l'exécutif municipal (19,4%).

Dans l'optique d'améliorer l'offre de services publics auprès des ménages de la Commune, les recommandations ont été formulées.

Dans le secteur hydraulique, *(i)* la construction des points d'eau supplémentaires, *(ii)* la réduction des délais de réparation des points d'eau en pannes, *(iii)* la remise en service les points d'eau en pannes, *(iv)* la redynamisation des comités de gestion des points d'eau et *(v)* la formation des populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable. Dans le secteur de la santé, *(i)* l'information des populations sur les coûts officiels des services de santé, *(ii)* l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments essentiels et *(iii)* le renforcement des équipes actuelles des formations sanitaires en personnel en quantité et en qualité suivant les normes.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, *(i)* la construction de nouvelles salles de classes, *(ii)* l'affectation des enseignants qualifiés dans certains établissements scolaires et *(iii)* le renforcement des établissements scolaires en équipements et matériels pédagogique.

Pour ce qui est Communaux du service communal, *(i)* l'information des populations sur les actions de la Commune et *(ii)* l'intensification de l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Commune.

Les attentes des ménages dans les différents secteurs ont permis de formuler les recommandations qui ont été déclinées en plan d'action.

ABSTRACT

The objective of this evaluation is to support the Municipality of Efoulan in the realization of a citizen control of public action in the areas of health, education, hydraulics and communal service. More specifically, it aims to capture from the populations of the Commune their perceptions on the satisfaction of the public service offer in the sectors mentioned above. This survey is based on a rather dense legal and regulatory framework consisting of texts transferring competences to the Communes in terms of local development. For example, Law No. 2004/017 of 22 July 2004 on the direction of decentralization and Law No. 2004/018 of 22 July 2004 laying down the rules applicable to municipalities. Its implementation methodology consisted in administering a questionnaire to 314 households in the Commune. This sample was drawn at random from the EC-ECAM 4 database developed by the National Institute of Statistics. At the end of this survey which took place from 05 to 10 October 2017, the levels of satisfaction of the households of the Commune in the public service offer were collected above mentioned. The main results obtained from this survey show that in the water sector, 34.7% of the households surveyed are dissatisfied with the water supply in the municipality of Efoulan. The reasons for non-satisfaction of these households are: insufficient water supply points (87.7%), poor water quality (58.4%) and remoteness of water points (43.5%). In the health sector, 33.9% of households are dissatisfied. Indeed, these households complain about the distance of health facilities (66%), the insufficiency of drugs (65.4%), the insufficiency of the health facilities (56.6%), the shortcomings related to the staff of the health facility (50.9%) and the poor quality of the services offered (32.1%). With regard to the education sector, 8.6% of households are dissatisfied with nursery education, 10.2% are dissatisfied with secondary education and 33.9% of households are dissatisfied with primary education. The reasons given to justify their dissatisfaction in the primary education sector are: the inadequacy of classrooms (61.2%), the lack of equipment (55%), the insufficiency of schools (47, 5%) and the remoteness of basic education services (45, With regard to the communal service, the survey reveals that 47.4% of households are not satisfied with the services provided by the municipality. The reasons given to justify their dissatisfaction are: the non-visibility of the Communal action (85%), the lack of involvement of

the population in municipal management (84.4%), staff-related shortcomings: absenteeism, corruption, bad reception (25%), cumbersome processing of user requests (20%), and the unavailability of the municipal executive (19.4%). With a view to improving the public services offered to households in the Commune, the recommendations were formulated.

In the hydraulic sector, *(i)* the construction of additional water points, *(ii)* the reduction of repair times for out-of-the-way water points, *(iii)* the return to service of water points in breakdowns, *(iv)* the revitalization of water point management committees; and *(v)* the training of populations on the treatment of water to make it drinkable. In the health sector, *(i)* informing populations about the official costs of health services, *(ii)* supplying health facilities with essential drugs, and *(iii)* strengthening the current teams of health facilities with personnel. in quantity and quality according to standards.

With regard to the education sector, *(i)* the construction of new classrooms, *(ii)* the assignment of qualified teachers to certain schools and *(iii)* the strengthening of schools with teaching equipment and materials.

Communal services of the commune, *(i)* information of the population on the actions of the Commune and *(ii)* the intensification of the involvement of the populations in the management of the affairs of the Commune.

The expectations of households in the various sectors made it possible to formulate the recommendations that were presented in an action plan.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Indicateur du niveau d'enracinement de la culture démocratique d'un pays, la décentralisation rend effective la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Elle est porteuse de réels espoirs d'un développement durable. Au Cameroun, le processus de décentralisation est en cours. L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler à cet effet que c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala.

Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers la mise en place d'autres Communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation afin d'améliorer et de dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun.

En effet, le titre 10 de cette loi traite des Collectivités Territoriales Décentralisées de la République, il s'agit des Régions et des Communes. A ce jour, seule la Commune a une existence fonctionnelle, alors que la Région dans l'esprit de la loi 1996, est encore attendue. L'enjeu majeur de la décentralisation est de promouvoir le développement durable en impliquant les populations de la base à la gestion de leurs affaires. Il s'agit d'aller bien au-delà de ce que l'institution Communale permettait de faire jusque-là et oser franchir le pas décisif d'une grande responsabilisation des populations. Il est question d'inciter les populations à prendre des initiatives au plan local et à s'investir dans la recherche des solutions idoines à leurs problèmes.

Dans ce contexte de décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique apparaît donc comme toute action de la part des citoyens ou des OSC qui vise à assurer une meilleure gestion des ressources mises à la disposition des Communes. C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune d'Efoulan et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ou <<Citizen Reporting Cards>> dit Scorecard.

Le présent rapport qui donne les résultats du ScoreCard est divisé en six parties. Il a débuté par l'introduction générale. Le chapitre 1 présente le cadre juridique et réglementaire en matière de

décentralisation et de développement local tandis que le chapitre 2 aborde la synthèse méthodologique de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique. Le chapitre 3 présente les principaux résultats ainsi que les améliorations suggérées. Le chapitre 4 aborde le plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune d'Efoulan. La dernière partie est réservée à la Conclusion générale.

CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

L'histoire de la décentralisation au Cameroun remonte à près d'un siècle à l'époque où le Cameroun oriental et le Cameroun occidental sont sous régime de territoire dit « sous mandat » par le traité de Londres. Ils sont ainsi administrés de 1922 à 1945 par la Grande Bretagne et la France.

Le Cameroun connaît l'influence de deux modes d'administration différents, selon que l'on se trouve dans sa partie anglophone ou francophone. La partie anglophone est influencé par les pratiques de « l'administration indirecte » ou « indirect rule » (dont l'essentiel de la politique consiste à s'appuyer sur les structures traditionnelles de base existantes pour créer des institutions Communales, en même temps qu'elle s'y réfère pour découper le territoire en circonscriptions administratives) et les « native authorities ». Pour les besoins d'adaptation à la modernité et aux responsabilités de plus en plus accrues, les « natives authorities » seront progressivement mutées en « local authorities », sortes d'assemblées locales collégiales composées des chefs traditionnels et des personnalités élues, et enfin en « local councils » ou collectivités locales.

Dès 1916, la France divisa la partie francophone du territoire Camerounais en neuf circonscriptions administratives (régions) ayant à leur tête des gouverneurs. En 1935, le Cameroun francophone comptait 19 régions divisées en plusieurs subdivisions et postes administratifs. L'intérêt de la question du découpage administratif réside dans le fait majeur que chacune de ces unités administratives servira plus tard de socle à la création des Communes. Les premières Communes, dites mixtes, du Cameroun oriental (francophone) sont créées dans les deux plus grandes villes de Douala et de Yaoundé, à la suite de l'arrêté du 25 juin 1941 du gouverneur français de l'époque au Cameroun.

L'unification du Cameroun en 1972 s'est accompagnée d'une série de réformes, dont les plus importantes concernaient la multiplication et l'uniformisation des circonscriptions administratives par la loi du 24 juillet 1972. La Loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 crée un

nouvel échelon de collectivités territoriales (la Région) sur la base des dix provinces existantes. A ce jour, il existe donc 370¹ collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, suite à des lois de décentralisation du 22 juillet 2004 et des nombreuses créations d'arrondissements intervenues entre-temps (voir décret 12/11/2008). Dans la suite, les textes qui règlementent la décentralisation seront présentés.

I.1 Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation

La décentralisation est institutionnalisée au Cameroun par la Constitution du 18 janvier 1996. Plusieurs textes seront ensuite votés pour en donner plus de précisions. Voici quelques-uns de ces textes :

- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- La Loi N°2006/10 du 29 décembre 2006 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°92/002 du 14 août 1992 ;
- La Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.
- La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques

A côté de ces lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar :

- Le décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation ;
- Le décret N°2008/014 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux ;
- Le décret N°2009/248 du 05 août 2009 fixant les modalités d'évaluation et de répartition de la dotation générale de la décentralisation ;

¹ <https://www.memoireonline.com/01/14/8570/Decentralisation-et-fonctionnement-des-communes-au-Cameroun-Cas-de-la-commune-d-arrondissement-de.html>

- Le décret N°2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs Communaux ;
- Le décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique ;
- Le décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'état ;
- Le décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de formation professionnelle ;
- Décret N°2011/1116/PM du 26 avril 2011 fixant les modifications de la coopération décentralisée
- Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Ce décret crée le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles.

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels :

- **Le principe de subsidiarité** : il s'agit de désigner à l'échelon de la plus grande proximité ce qui peut être plus efficacement fait. étant donné que la plupart des collectivités locales sont dotés de faibles ressources, ce principe doit s'appliquer avec pragmatisme.
- **Le principe d'égalité** : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toute l'étendue du territoire, l'Etat transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.
- **Le principe de progressivité** : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.

I.2 Promotion du développement local

Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire d'échelle locale à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources matérielles et immatérielles. Le développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable; Il vise également à améliorer le milieu de vie de ces populations afin qu'elles puissent s'épanouir dans leur communauté.

D'un point de vue opérationnel, le développement local s'appuie sur des méthodes qui mobilisent généralement trois principaux éléments :

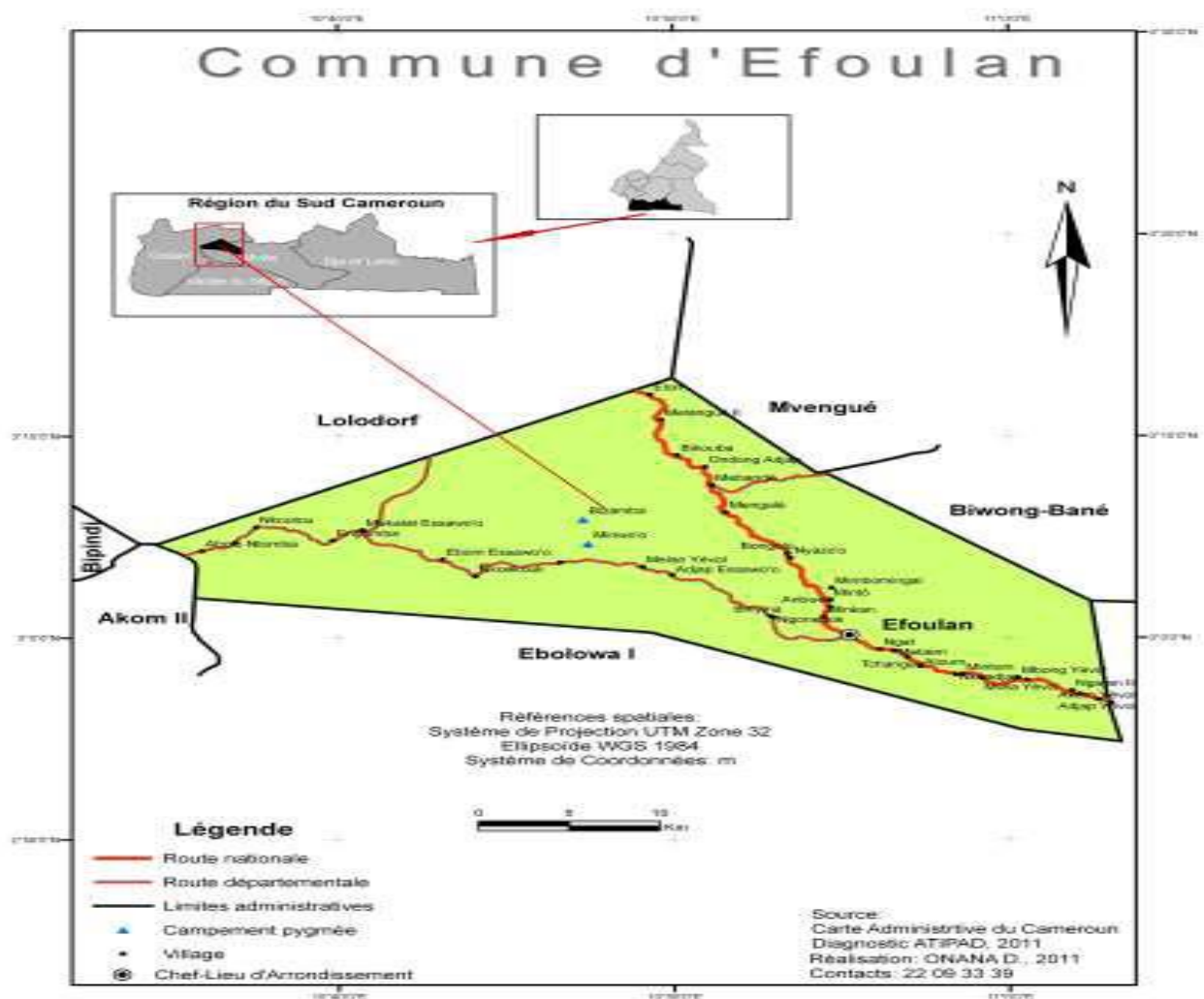
- l'élaboration d'outils de production d'informations et de connaissances afin d'identifier les ressources du territoire (ex : diagnostic du territoire) ;
- la mise en place d'outils de concertation, de mobilisation et de coopération entre acteurs visant à valoriser les ressources en question et, si nécessaire, à en développer de nouvelles (ex : forums, groupes de travail, etc.) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets grâce à un système plus ou moins formalisé de gestion et de prise de décisions.

Au Cameroun, il existe plusieurs acteurs qui interviennent dans la promotion du développement local. Il s'agit principalement :

- Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local créé le 02 mars 2018 ;
- Le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local ;
- Le Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ;
- Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées (Communes) ;
- Les Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- Le Conseil National de la Décentralisation (CND) ;
- Le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL).

I.3-Brève présentation de la Commune d'Efoulan

La Commune d'Efoulan est située dans le Département de la Mvila, Région du Sud-Cameroun. Elle est située à 32 km d'Ebolowa, et à 43 km de Lolodorf sur l'axe régional Ebolowa-Lolodorf. Elle est issue de l'éclatement de l'ancienne Commune d'Ebolowa et a été créée par le décret N°2007/117 du 24/04/2007. Elle couvre une superficie de 811,2 km². Sur le plan administratif, elle est limitée au Nord par les Communes de Lolodorf et de Mvengué, au Sud par la Commune d'Ebolowa I, à l'Est par la Commune de Biwong Bané, à l'Ouest par la Commune de Bipindi, et au Sud-Ouest par la Commune d'Akom II.



Carte 1: Localisation de la Commune d'Efoulan

Source : PCD de la Commune, 2011.

I.3.1-Milieu biophysique

Climat

La Commune d'Efoulan est soumise à un climat équatorial de type guinéen à quatre saisons d'inégale importance avec deux maxima bien marqués. Le second maximum est toujours le plus élevé. Il correspond à la grande saison de pluie de septembre à novembre. Octobre est le mois le plus pluvieux. La saison sèche la plus longue va de décembre à mars.

Relief

Le relief de la Commune d'Efoulan est celui d'une zone de plateau. Les altitudes y varient entre 350 et 650 mètres par rapport au niveau de la mer. Son relief est fait de massifs montagneux. On note aussi la présence des sols hydromorphes, dans certains endroits et une végétation naturelle qui limite l'action de l'érosion.

Sols

Les sols les plus rencontrés sont des sols ferrallitiques et les sols topo morphes organiques. On distingue par endroit des sols orthiques caractérisés par leur minceur et leur rougeur. Mais dans l'ensemble, les sols sont profonds et caractérisés par une bonne perméabilité qui les rend moins susceptibles à l'érosion.

Hydrographie

Le réseau hydrographique est très dense. Il est composé d'une multitude de rivières et de ruisseaux dont les plus importants et plus visibles le long des axes routiers sont : Mvila, Melangué, Ngonebok, Nyazo'o, Tchangué, Minkeng, Medoumou, Messang, etc. La densité du réseau hydrographique montre la diversité des produits halieutiques. Les espèces les plus rencontrées comprennent entre autres les siluridae, les claridae, etc. et le poisson courant (*Malapterurus electricus*).

Végétation et flore

La végétation est celle de la forêt dense équatoriale. Il s'agit plus précisément d'une forêt de type secondaire. Néanmoins on retrouve encore de galerie de forêt primaire dans les zones. Celles-ci regorgent encore des espèces ligneuses telles que le Moabi, l'Iroko, l'Acajou, l'Ebène, l'Azobé, et non ligneuses à l'exemple du Jong, d'Okok, du Ndjangsang. Les bambous de Chine sont

communément observés dans les bas-fonds. Les parassoliers quant à eux abondent dans les zones antérieurement défrichées.

Faune

Les ressources fauniques dans la Commune d'Efoulan sont assez diversifiées et importantes, malgré les pratiques traditionnelles de la chasse par les populations. L'on y rencontre les espèces fauniques les plus récurrentes en zone de forêt tropicale dense humide telles que les céphalophes et les athérures (chimpanzés, gorilles, buffles, antilopes...). On note également dans la forêt tertiaire et aux alentours des plantations, la présence de quelques espèces de rongeurs tels que les rats palmistes, les porcs-épics et les hérissons. Quant à la faune domestique, elle est constituée par le petit élevage traditionnel. Il s'agit de : canins, de volailles, de caprins, et des porcins

I.3.2-Milieu humain

Population

La population de la Commune de Efoulan est estimée à 11 506 habitants ⁽²⁾ dont 5 218 hommes et 6 378 femmes. Les principaux groupes ethniques autochtones présents dans la Commune sont les Bulu répartis en quatre groupements : Mekoto Jaman I, Mekoto Jaman II ; Mekoto Jaman II et Ngonebock-Abo'o Ntomba. On note également la présence de quelques groupes de pygmées dans la Commune.

Le Christianisme est la principale religion pratiquée avec plusieurs obédiences dont les plus importantes sont le Catholicisme et le Protestantisme. On ne saurait nier l'avancée considérable du phénomène des églises dites 'réveillées' dont le mode d'évangélisation attire de plus en plus de fidèles. On note aussi la présence des églises Néo apostoliques dans la Commune ainsi que la présence d'une poignée de personnes animistes parmi les Pygmées.

Activités économiques

Les principales activités économiques des populations de la Commune sont la pêche et l'agriculture, puis le commerce et l'artisanat.

- **L'agriculture**

L'agriculture est la principale activité des populations de la Commune d'Efoulan tant en zone rurale que périurbaine en ce sens qu'elle occupe environ 90% de la population active. C'est une

² Source : PCD, 2018

agriculture itinérante sur brûlis dont les produits sont destinés pour l'essentiel à la consommation et à la vente dans les différents marchés périodiques ou à Ebolowa. Elle se pratique sur de petits espaces à cause des techniques culturales utilisées qui sont fonction de la vocation des sols. Le matériel agricole n'est pas moderne à cause de l'insuffisance des moyens, ce qui constitue un frein pour le développement du commerce dans ce domaine. Du fait de leur surexploitation, les sols perdent de plus en plus leur fertilité rendant ainsi le secteur peu productif. Les principales cultures sont : le cacao, le manioc, le bananier plantain, l'igname, le macabo, l'arachide, le concombre et le maïs.

- **L'élevage et la pêche**

La pratique de l'élevage est la deuxième activité de la Commune après l'agriculture bien que se pratiquant à très petite échelle, Il est très diversifié et essentiellement composé de la volaille (25 000 têtes), des porcins(8 000 têtes), des ovins (3 500 têtes) et des caprins (6 000 têtes). Pratiquement chaque ménage dispose d'une ou plusieurs catégories d'animaux et oiseaux qui sont généralement en liberté, sans un véritable plan d'alimentation ou de prophylaxie. Le nombre de têtes évoluant au gré des reproductions et des épidémies. C'est ce type d'élevage qui est le plus fréquent. Néanmoins, on observe quelques cas d'élevage en claustration (porcs) et des fermes modernes pour les poules de race améliorée.

- **La chasse**

Du fait que le territoire communal d'Efoulan est situé en zone de forêt, la chasse est une activité traditionnelle parce que pratiquée depuis des générations. Elle procure l'essentiel des protéines animales dans la ration alimentaire des populations d'une part et d'autre part, elle procurait de revenus monétaires aux ménages jusqu'à un passé récent. Avec les multiples exploitations forestières qui se sont succédées, le gibier est devenu de plus en plus rare surtout en ce qui concerne les grands mammifères tels que les gorilles, les chimpanzés, les buffles. Néanmoins on retrouve aujourd'hui des gibiers de moindre importance (singes, antilopes, porc-épic, hyènes...).

CHAPITRE II : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'EFOULAN

Ce chapitre, va présenter la synthèse méthodologique de l'enquête. Pour cela, on s'attardera sur les points importants notamment : le contexte de l'étude, l'objectif et la méthodologie du CCAP, la méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données et enfin la méthodologie de mesure des indicateurs de perception.

II.1 Contexte de l'étude

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004 par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation. Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de la prise en compte de l'avis des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP sur lesquels se fondent l'engagement citoyen.

Au cours de la deuxième phase du Programme, un mécanisme de contrôle citoyen a été expérimenté dans 10 Communes pilotes à travers le ScoreCard. Il s'est appuyé d'une part sur la réalisation d'une enquête de perception des populations sur l'offre des biens publics et des services Communaux, et d'autre part sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services Communaux.

La mise à l'échelle de cette opération a été envisagée dans le cadre de la troisième phase du PNDP, dite phase de consolidation. Elle se donne comme objectif de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Son cadre des résultats en fait d'ailleurs une exigence en retenant parmi ses indicateurs celui se rapportant au «Nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information».

Dès lors, le Programme a conduit un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 160 Communes, cible de l'indicateur susmentionné. À travers ce processus, le Programme voudrait consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans ses réalisations, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

Ainsi, une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal d'Efoulan, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la Commune a été réalisée

II.2 Objectif et Méthodologie du CCAP

Le Contrôle (suivi) Citoyen de l'Action Publique (CCAP) peut être défini comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens. Il permet d'apprécier la pertinence des projets/ programmes et des moyens qui y sont affectés, réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés et compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

II.2.1 Objectifs de la CCAP

L'objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) est d'accompagner la Commune d'Efoulan dans la réalisation d'un contrôle citoyen des actions qu'elle mène. Plus spécifiquement, il s'agit de renforcer les capacités de la Commune pour qu'elle puisse capitaliser les leçons apprises et conduire les changements qui seront suggérés à l'issue de l'opération. Ceci rendra la Commune capable de reprendre le processus par la suite.

II.2.2 Méthodologie de mise en œuvre du CCAP

Le CCAP peut se faire selon plusieurs axes qui se présentent comme suit : le budget participatif, l'analyse politique du budget, les audits sociaux, le suivi de la dépense, l'évaluation des services fournis, et les exposés médiatiques. Pour la présente opération, c'est l'axe de « l'évaluation des services fournis » qui a été retenu pour la réalisation du CCAP dans la Commune de Efoulan. La méthodologie de la mise en œuvre du CCAP tourne autour des grandes étapes suivantes : les travaux préparatoires, le déroulement de l'enquête, le traitement et analyse des données, la

rédaction du rapport, et la diffusion des informations, leçons apprises et négociation des changements.

Les travaux préparatoires ont consisté en la mise en place du comité de supervision de l'opération, la négociation de l'engagement des parties prenantes pour l'opération et la préparation des descentes sur le terrain. Cette dernière étape a permis de sensibiliser les populations et les autorités locales (locales (Sous-Préfet, Maire, sectoriels, et Chefs traditionnels) sur le CCAP.

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

Le déroulement de l'enquête s'est fait en deux phases à savoir le tirage de l'échantillon et la collecte des données proprement dite.

II.3.1 Tirage de l'échantillon

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête ScoreCard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la Commune.

Une approche d'échantillonnage en grappes stratifié, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de

l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 314 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4). Pour la Commune d'Efoulan, 314 ménages ont été tirés proportionnellement au poids démographique de chacune des 9 ZD de la Commune.

Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique. La sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard les mêmes unités

primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZD i , et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la Commune h . On notera que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3.2 Collecte de données

Pour effectuer cette activité ; l'agent enquêteur a eu besoin du questionnaire et du dossier cartographique de la ZD. Ce questionnaire a servi à la collecte des données de cette enquête (voir annexe 1) et comporte cinq (05) sections :

- Section I : Signalétique ;
- Section II : Eau potable ;
- Section III : Santé ;
- Section IV : Education
- Section V : Service Communal

En ce qui concerne le dossier cartographique, il contient le croquis de la ZD, le plan de situation de la ZD et la liste des ménages de la ZD. Ce dossier cartographique a servi au repérage des ménages à enquêter. Les travaux de terrain ont été ponctués par deux (02) grandes phases à savoir : la formation des agents de collecte et la collecte des données proprement-dite.

Formation des agents de collecte

La formation des agents de collecte a eu lieu du 02 au 04 Octobre 2017. Elle a connu la participation de 15 candidats agents enquêteurs et 01 superviseur Communal. Cette formation a permis d'harmoniser la compréhension du questionnaire et la conduite de l'entretien avec l'enquêté. L'accent a été mis sur l'attitude à adopter face à l'enquêté ainsi que sur le mode de remplissage des questionnaires à travers des cas pratiques. Les simulations réalisées en salle et dans un ménage test ont permis de passer en revue l'essentiel des cas de figures qui pourront se présenter aux agents enquêteurs une fois sur le terrain. A l'issue de la formation, un test a permis de retenir 10 agents enquêteurs.

Collecte des données

La collecte de donnée s'est faite en 06 jours (du 09 au 14 Octobre 2017). L'unité d'enquête étant le ménage, le questionnaire est administré en priorité au chef de ménage ou à tout autre membre adulte du ménage présent et capable de donner des réponses aux questions posées en cas d'absence du chef de ménage. La collecte des données est suivie par la vérification des fiches d'enquête.

- **Exploitation des données**

Cette étape s'est déroulée en deux phases à savoir la saisie des données et la production du rapport du ScoreCard.

- **Saisie des données**

La saisie des données a été faite par le PNDP pendant. Le masque de saisie utilisé dans ce travail est conçu sous le logiciel CPro 6.3 par l'INS et mis à la disposition des agents de saisie recrutés par le PNDP. Les données saisies sont ensuite exportées dans le logiciel SPSS pour apurement et production des tableaux.

- **Analyse et production du rapport de l'étude**

Les données produites ont été remises à l'OSC pour analyse et production du rapport.

II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception

Le calcul des indicateurs de perception est fait par l'Institut National de la Statistique (INS) et remis à l'OSC pour analyse.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES

Dans ce chapitre l'on présentera les principaux résultats et l'on suggérera par quelques améliorations souhaitées. Pour ce faire, l'on s'attardera sur la présentation de la population enquêtée, et les résultats saillants dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et enfin le service Communal.

III.1 Présentation de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune d'Efoulan était composé de 314 ménages. Dans chacun des ménages enquêtés, le questionnaire était adressé prioritairement au chef de ménage. En son absence, il était adressé à tout autre membre adulte résident du ménage qui était présent et capable de répondre aux questions posées. La répartition en pourcentage des répondants par groupe d'âge et par sexe (Tableau III.1) montre que 95,8% d'entre eux sont âgés de plus de 20 ans ; 64,0% sont des hommes et 36,0% sont des femmes.

Tableau III.1: Caractéristique des répondants

Groupe d'âges (%)												Sexe (%)		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/ manquant	Masculin	Féminin	Total
3,8	6,4	5,1	13,1	7,2	9,3	6,8	5,9	7,6	8,9	25,4	0,4	64,0	36,0	100,0

Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Le tableau III.2 ci-après présente la répartition en pourcentage des chefs de ménage réellement enquêtés par groupes d'âges et par sexe, révèle que 95,4% des chefs de ménages enquêtés ont plus de 20 ans, 73,3% d'entre eux sont des hommes et 26,7% sont des femmes.

Tableau III.2: Caractéristique des chefs de ménages enquêtés

Groupe d'âges-chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/ manquant	Masculin	Féminin	Total
0,4	0,4	4,2	10,6	6,4	9,7	8,1	8,9	6,8	12,7	27,5	4,2	73,3	26,7	100,0

Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

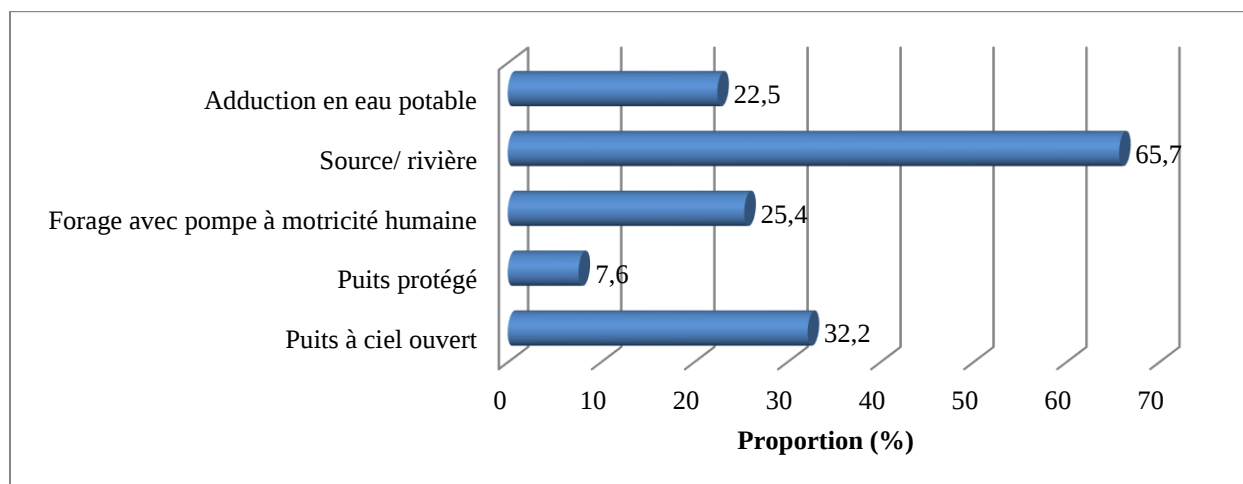
III.2 Secteur de l'hydraulique

Le parc hydraulique de la Commune de Efoulan est constitué de 43 forages et 09 puits (³). Son réseau hydrographique est assez dense et constitué des cours d'eau tels que Mvila, Melangue et Ngonebok.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

Il existe dans la Commune d'Efoulan plusieurs systèmes publics d'approvisionnement en eau pour les ménages. Il s'agit principalement des sources/rivières (65,7%), les puits à ciel ouvert (32,2%), les forages avec pompe à motricité humaine (25,4%), et les adductions d'eau (22,5%). Le graphique III.1 ci-après présente les systèmes publics d'approvisionnement en eau des ménages dans la Commune.

Graphique III.1: Systèmes publics d'approvisionnement en eau des ménages de la Commune d'Efoulan



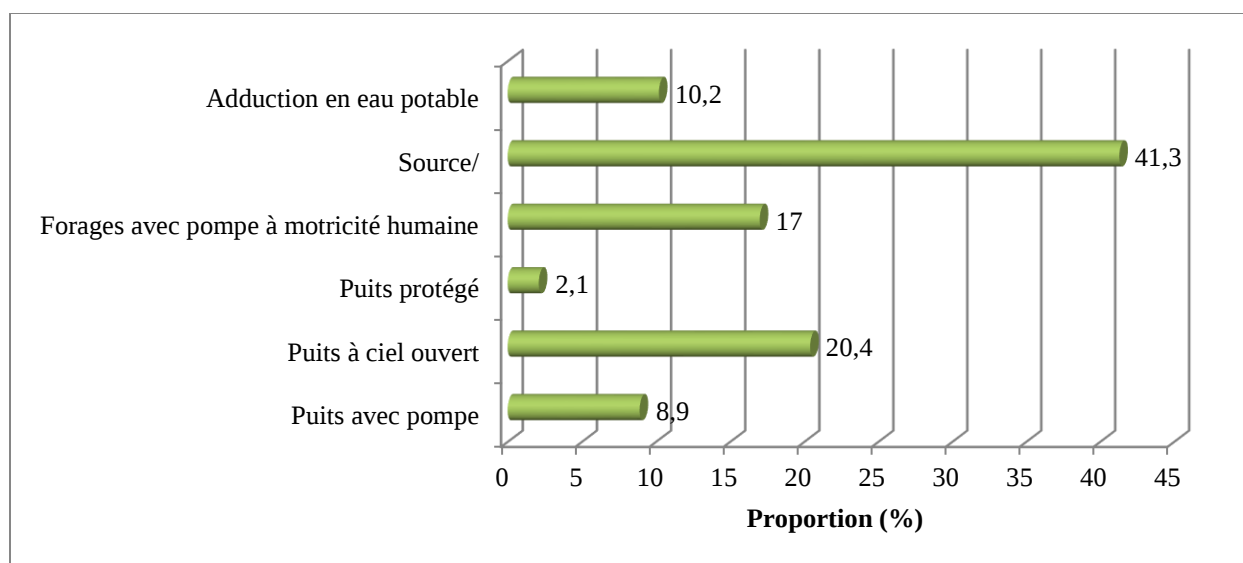
Source : SCORECARD Efoulan, 2017

Le graphique III.2 ci-dessous révèle que 41,3% et 20,4% des ménages ont cité respectivement les sources/rivières et les puits à ciel ouvert comme leur principale source d'approvisionnement en eau.

Ce qui les exposerait aux risques liés aux maladies hydriques. En revanche, 38,3% des ménages utilisent une source d'approvisionnement en eau améliorée comme source principale.

Graphique III.2: Source d'eau principale des ménages de la Commune d'Efoulan

³ Source : PCD, 2018



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Bien que la principale source d'approvisionnement en eau potable évoquée par les ménages enquêtés soit la source/rivière, 63% des ménages enquêtés déclarent que l'eau est de bonne qualité (tableau III.3). Par ailleurs, 18,7% des personnes enquêtées disent que l'eau qu'elles utilisent a une odeur, 21,3% déclarent qu'elle a un goût, et 29,4% disent qu'elle est trouble.

Tableau III.3: Perception de la qualité de l'eau consommée par les ménages enquêtés.

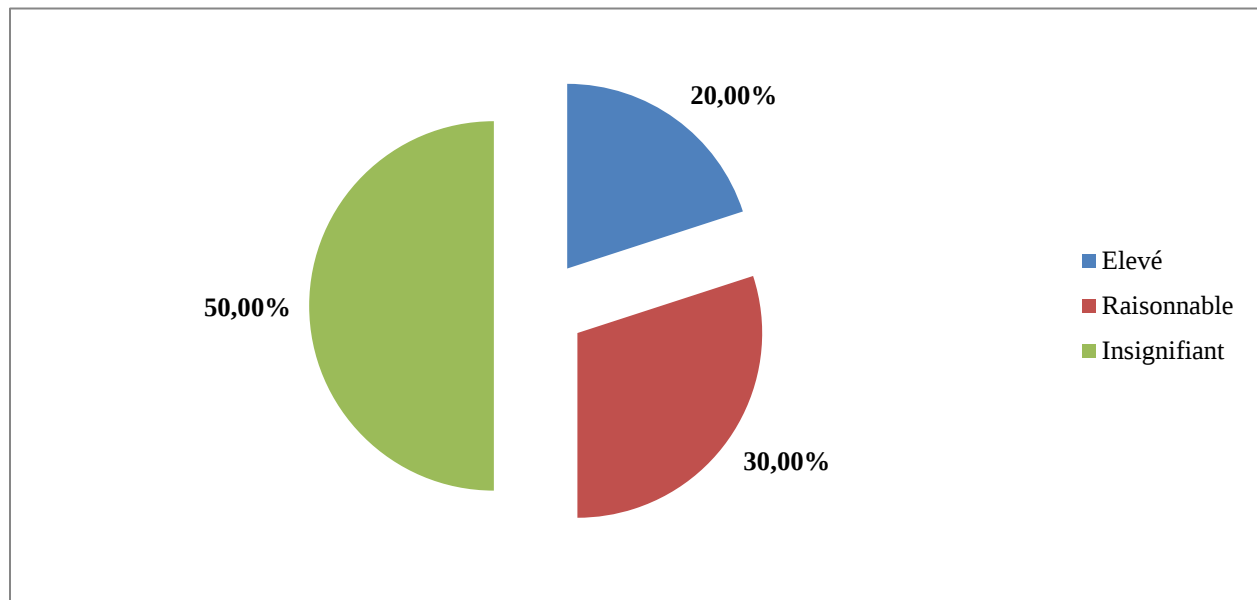
	Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
	Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
Pourcentage des ménages	62,6	29,4	8,1	100,0	18,7	81,3	0,0	100,0	21,3	78,7	0,0	100,0	29,4	70,6	0,0	100,0

Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

L'enquête révèle que 6,4% des ménages déclarent payer l'eau de la principale source publique d'eau qu'ils utilisent. Parmi les ménages qui dépensent pour obtenir de l'eau, 50% jugent le montant insignifiant, 30% jugent les montants versés raisonnables et 20% des ménages trouvent que les montants versés sont élevés (voir graphique III.3).

Graphique III.3: Perception du coût versé par certains ménages pour obtenir de l'eau



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

En ce qui concerne l'accessibilité en termes de temps mis pour aller à pied puiser l'eau et revenir, le tableau III.4 ci-après montre que 56,2% des ménages mettent moins de 15 minutes, 21,7% entre 15 et 30 minutes, 12,8% des ménages enquêtés mettent plus de 30 minutes pour aller s'approvisionner en eau et 9,4% ont de l'eau sur place. La majorité des ménages (71,5%) enquêtés dise que l'eau est disponible toute l'année, et 83,4% des ménages déclarent que l'eau est disponible toute la journée.

Tableau III.4: Répartition des ménages en fonction du temps mis pour la collecte de l'eau.

Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir					Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total		
71,5	9,4	56,2	21,7	12,8	100,0	83,4	71,8

Source : SCORECARD Efulan, 2017

Les infrastructures et services d'approvisionnement en eau présentent de temps à autre quelques défauts et pannes. En effet, 25,5% des personnes enquêtés déclarent une panne de leur principal point d'approvisionnement en eau au cours des six derniers mois. Parmi ces ménages, 28,3% déclarent que le temps de réparation est de moins d'une semaine, 43,3% entre une semaine et un mois, 21,7% un mois exclu et trois mois, et 1,7% plus de trois.

Le tableau 3.5 ci-dessous présente le temps moyens mis pour la réparation de la source d'eau principale.

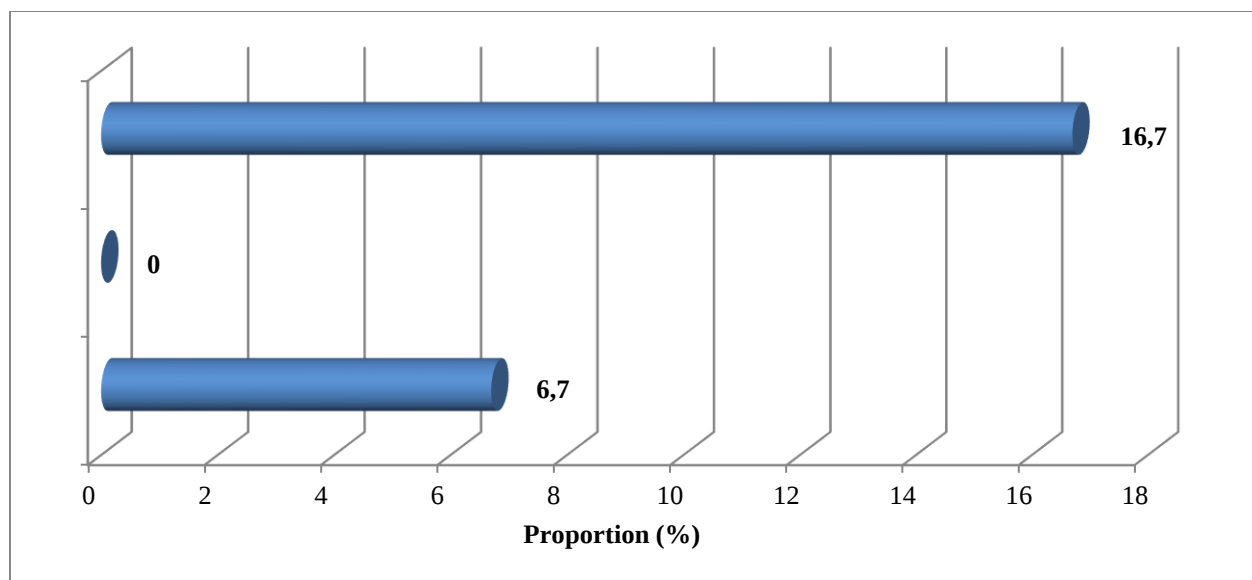
Tableau III.5: Temps moyen mis pour la réparation de la source d'eau principale en cas de panne

Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					Total
	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	
25,5	28,3	43,3	21,7	1,7	5,0	100,0

Source : SCORECARD Efulan, 2017.

Les réparations des sources d'eau en panne ont été remises en fonction par les comités de gestions (36%), le Chef de village/quartier (22%), et le Maire (21%) (Graphique III.4).

Graphique III.4: Pourcentage des ménages déclarant la panne et estimant que la panne déclarée a été résolue.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

Les systèmes d'approvisionnement en eau qui existent actuellement dans la Commune d'Efoulan ne semblent pas combler les attentes de la population. En effet, 65,3% des ménages enquêtés sont non satisfaits par l'approvisionnement en eau. L'enquête révèle par ailleurs que 61,4% des ménages ont exprimé un besoin en matière d'eau potable cours des six derniers mois précédant l'enquête et 13,8% ont obtenu satisfaction. Ces besoins ont été principalement adressés au Maire (66,9%), aux chefs de village/quartier (20,7%), et aux élites (13,1%) (Tableau III.6).

Tableau III.6: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau par les ménages enquêtés aux autorités

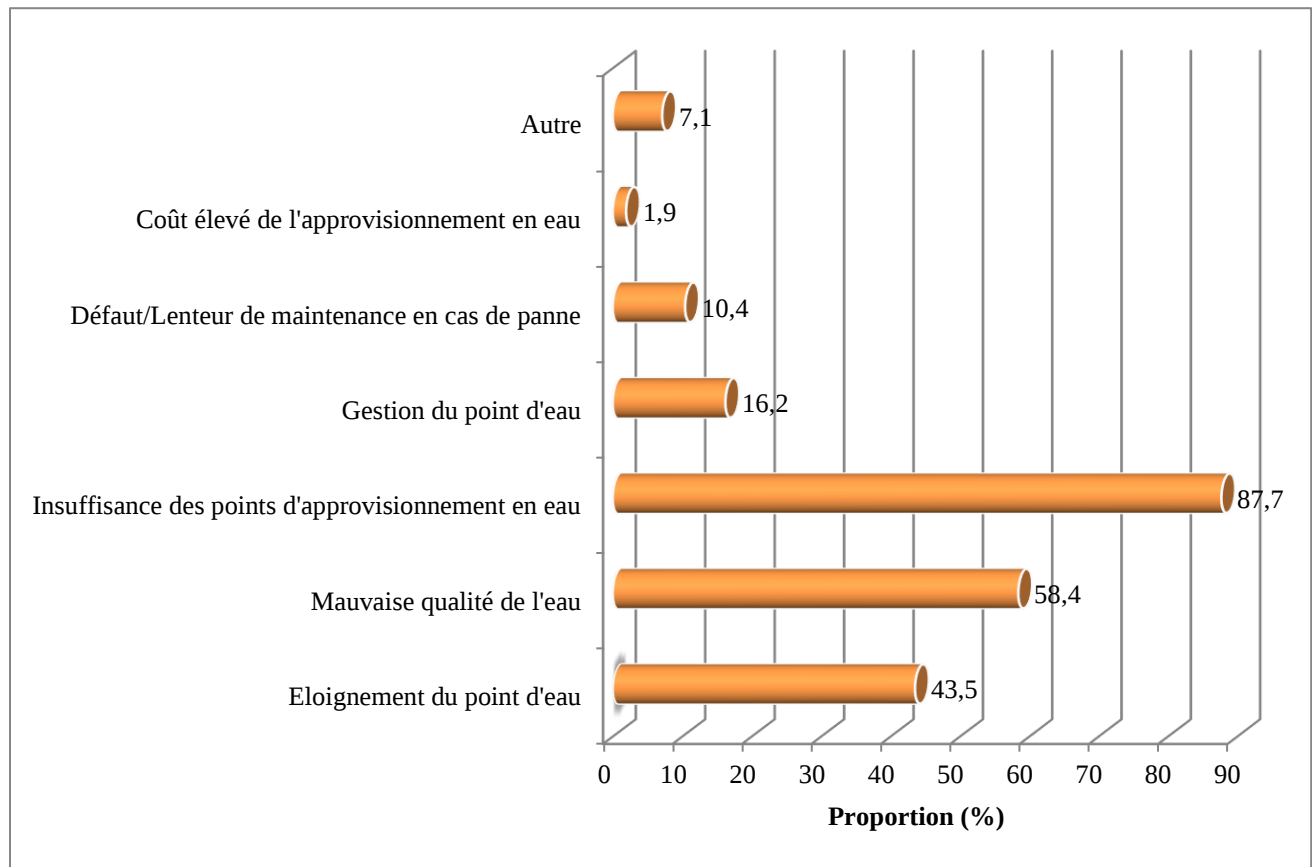
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :								Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER/S NEC	Autre partenaire	
61,4	66,9	12,4	13,1	9,0	20,7	3,4	0,0	7,6	13,8

Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

Plusieurs raisons principales sont avancées par les ménages pour expliquer leur non satisfaction (graphique III.5). Il s'agit de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau (87,7%), mauvaise qualité de l'eau (58,4%) et l'éloignement du point d'eau (43,5).

Graphique III.5: Raison de non satisfaction exprimé par les ménages exprimés

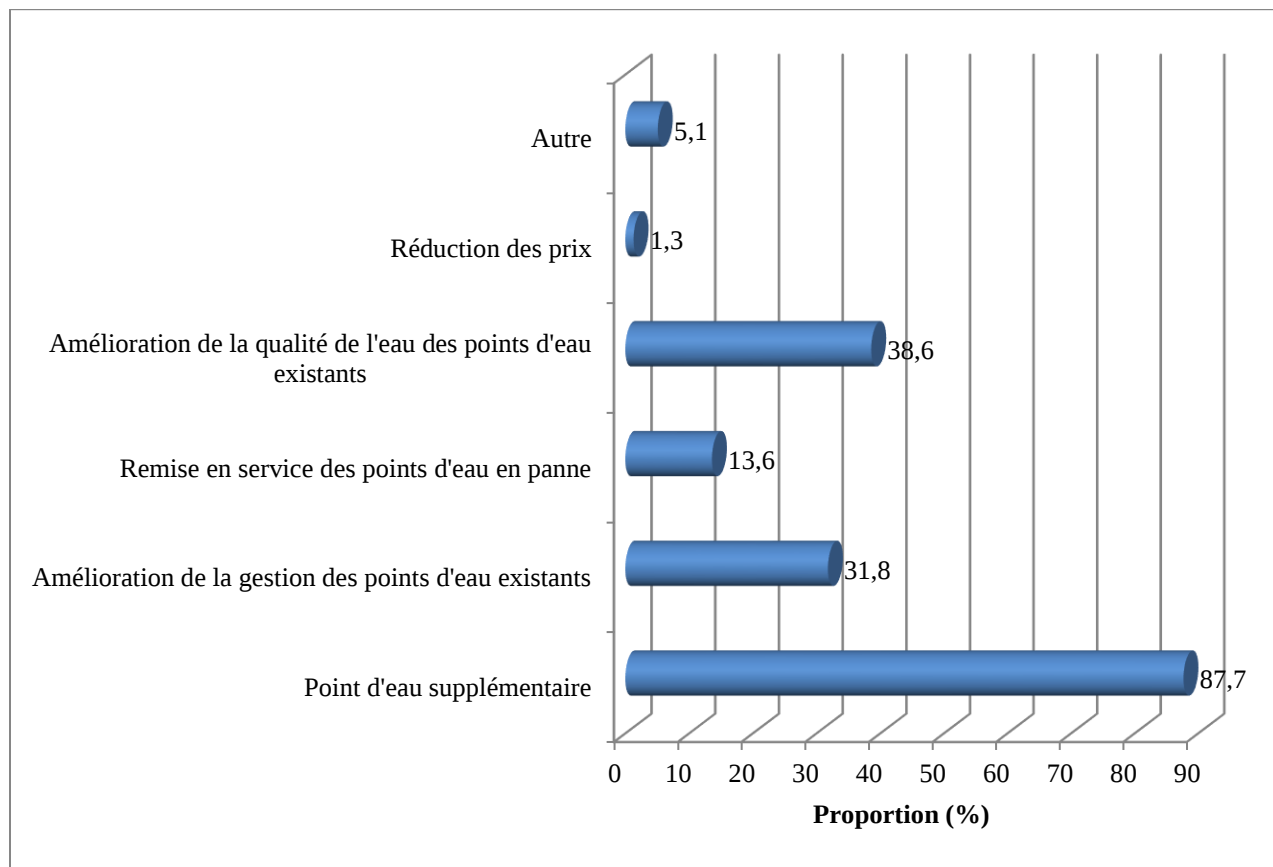


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Les ménages ont formulé plusieurs attentes pour améliorer leur niveau de satisfaction dans le secteur de l'hydraulique (voir graphique III.6). La plus grande attente est la construction des points d'eau supplémentaires pour 87,7% des ménages enquêtés.

Graphique III.6: Attentes de la population en matière d'hydraulique



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

(i) Points forts

Les éléments qui constituent les points forts dans le domaine de l'hydraulique sont :

- L'accessibilité au point d'eau principal pour la plupart des ménages ;
- La gratuité de l'approvisionnement en eau dans le point d'eau principal des ménages ;
- Le coût de l'eau est raisonnable pour les ménages qui supportent un coût pour l'approvisionnement.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique en eau potable. Ces actions consistent à :

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Réduire les délais de réparation des points d'eau en pannes ;

- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Redynamiser les comités de gestion des points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

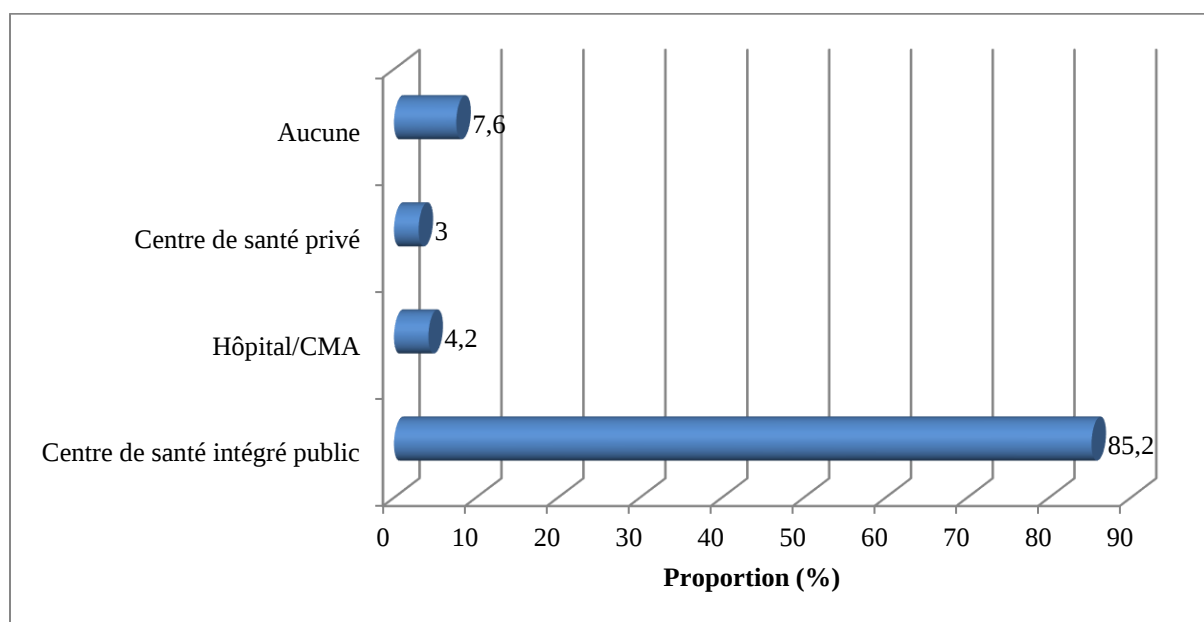
III.3 Secteur de la santé

La Commune d'Efoulan compte un Centre Médical d'Arrondissement (CMA) et sept (07) Centres de Santé Intégré (CSI).

III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

L'enquête révèle que les formations sanitaires les plus proches des ménages enquêtés sont : les centres de santé intégrées publics (85,2%), le CMA (4,2%) et les centres de santé privés (3%) (Voir graphique III.7).

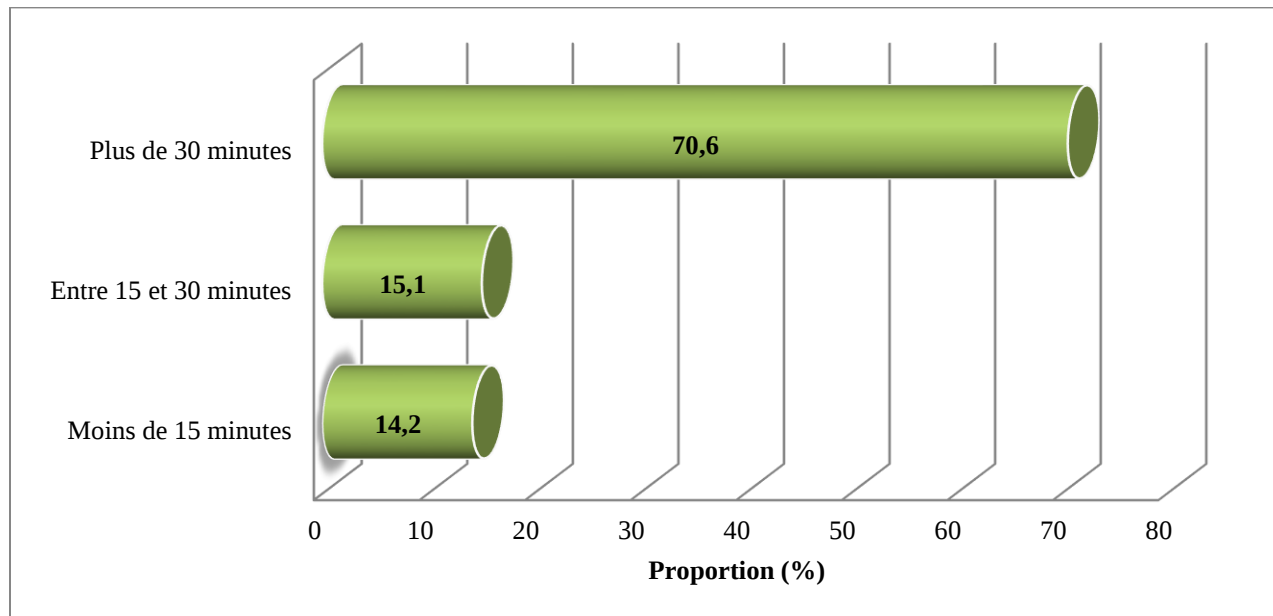
Graphique III.7: Formations sanitaires les plus proches des ménages de la Commune



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Le temps moyen mis pour se rendre dans ces formations sanitaires est assez important (voir graphique III.8). En effet, 70,6% des ménages disent que la formation sanitaire la plus proche est située à plus de 30 minutes de leur domicile, 15,1% des ménages mettent entre 15 et 30 minutes, et 14,2% mettent moins de 15 minutes.

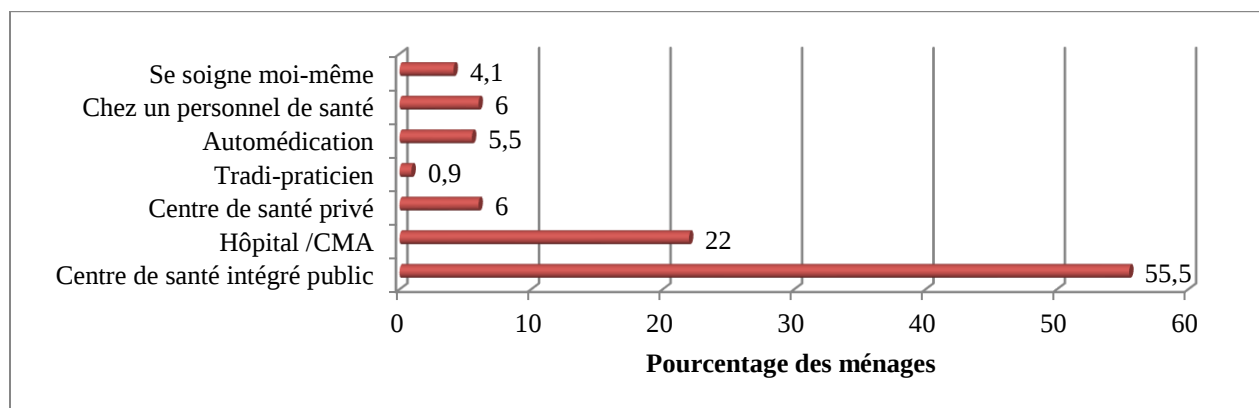
Graphique III.8: Temps moyens mis par les ménages pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche



Source : SCORECARD Efoulan, 2017

L'enquête révèle également que les populations se rendent majoritairement dans les centres de santé intégrée (55,5%) (Voir graphique III.9). En effet, 55,5% des ménages enquêtés préfèrent se rendre dans un CSI, 6% dans un centre de santé privé, 22% dans un CMA, 6% chez un personnel soignant, 5,5% pratique l'automédication. La forte préférence pour les CSI pourrait être due au fait que ce sont les formations sanitaires les plus proche des ménages.

Graphique III.9: Préférence des ménages en cas des problèmes de santé



Source : SCORECARD Efulan, 2017.

Dans l'ensemble, 59,9% des ménages ayant fréquenté les formations sanitaires au cours des douze dernier mois affirment que le personnel est régulièrement présent (tableau III.7). Cependant, les différents responsables rencontrés dans ces formations sont le plus souvent un infirmier (48,6%) et un médecin (32,1%).

Tableau III.7: Responsable des formations sanitaires

Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					Total
	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	
59,9	32,1	48,6	11,0	0,9	7,3	100,0

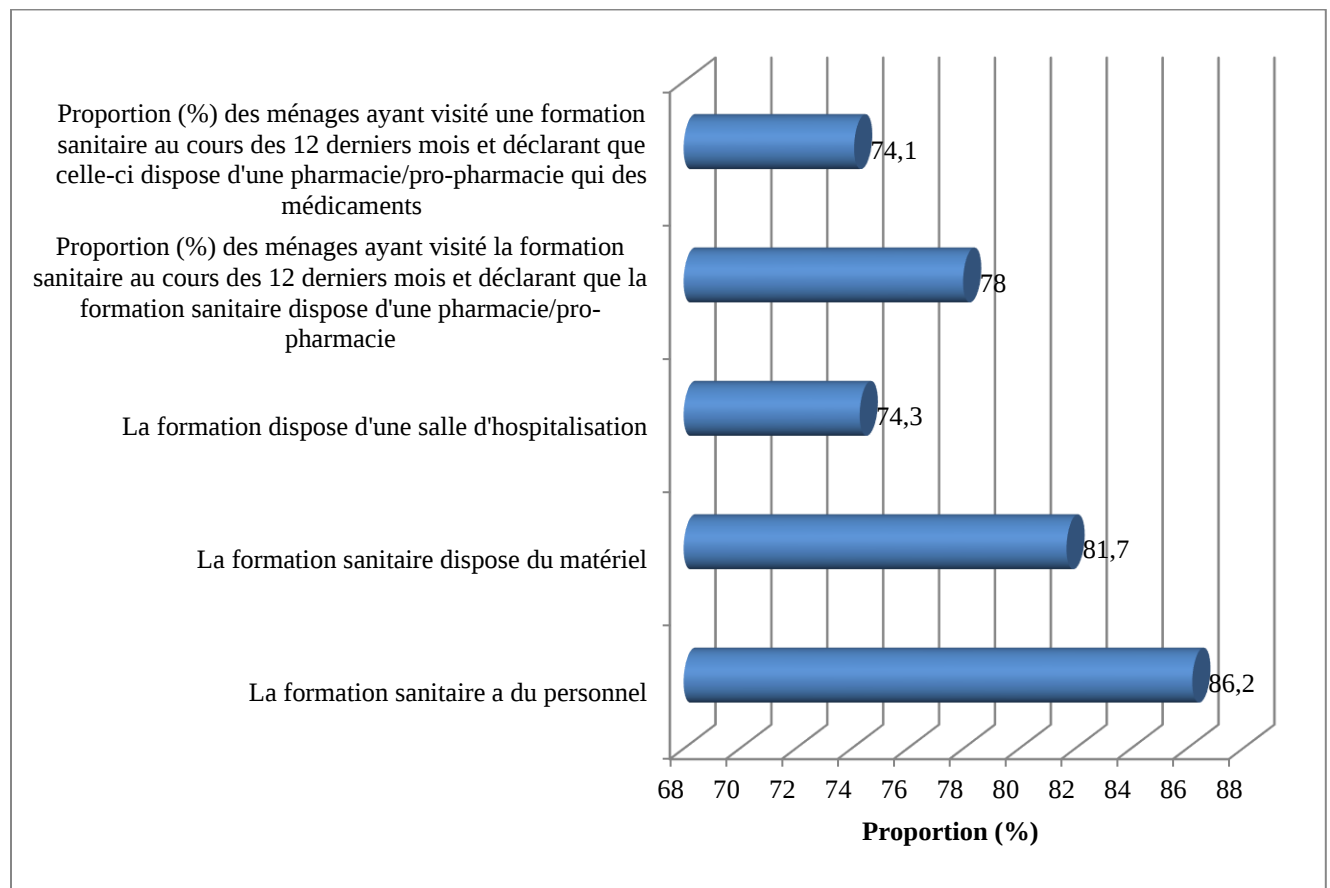
Source : SCORECARD Efulan, 2017

Pour ce qui est de la présence du personnel des formations sanitaires publiques ou privées, 86,2% des ménages enquêtés et ayant fréquentées une formation sanitaire au cours des douze derniers mois affirment que ce personnel est régulièrement présent. (Voir graphique III.10)

Le petit matériel (seringues, alcool, ciseaux, etc.) est disponible pour 81,7% des ménages enquêtés. Les formations sanitaires disposent d'une salle d'hospitalisation (74,3%),

En ce qui concerne les pro-pharmacies/pharmacies, 78% des ménages déclarent que les formations sanitaires qu'ils ont visitées en possèdent et parmi elles, 74,1% disposent des médicaments.

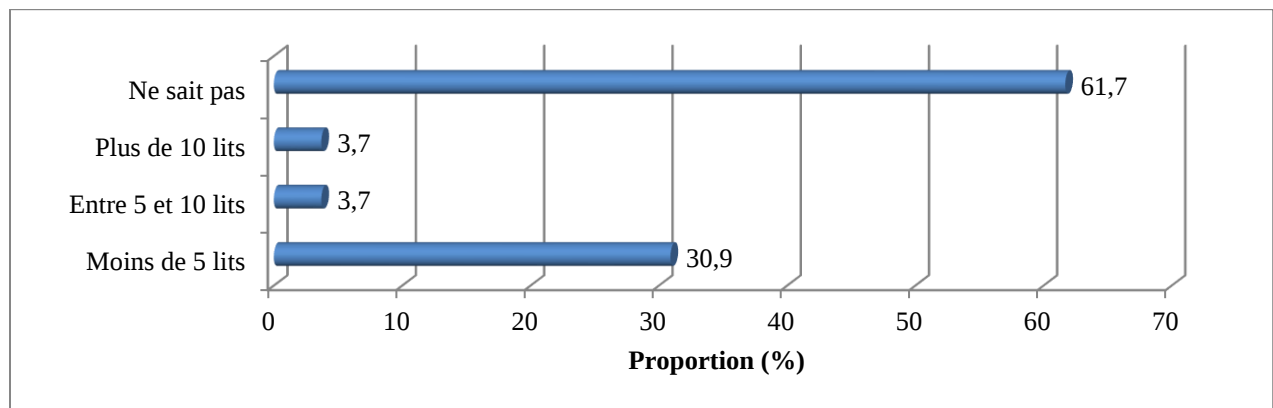
Graphique III.10: Caractéristiques des formations sanitaires



Source : SCORECARD Efoulan, 2017

. Selon le graphique III.11 ci-après représentant la répartition des lits dans les salles d'hospitalisation, 3,7 % des ménages enquêtés déclarent avoir trouvé entre 5 à 10 lits, ce taux est de 30,9 % pour ceux qui affirment avoir trouvé moins de 5 lits, tandis que 3,7% des ménages enquêtés affirment avoir trouvé plus de 10 lits.

Graphique III.11: Répartition des lits dans les salles d'hospitalisation

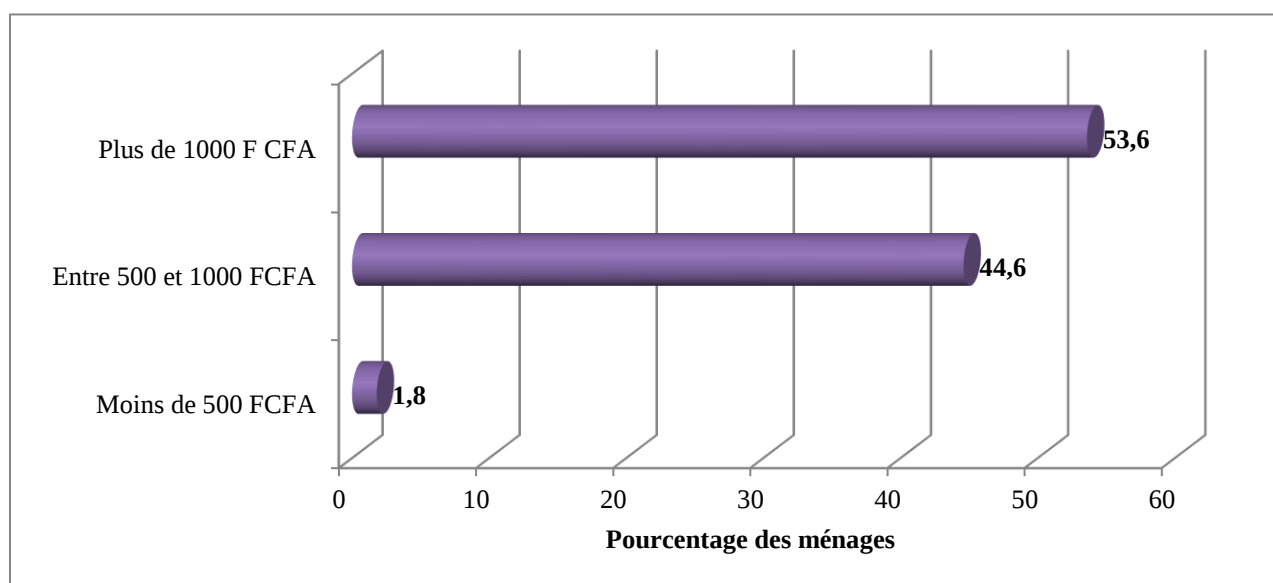


Source : SCORECARD Efoulan, 2017

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

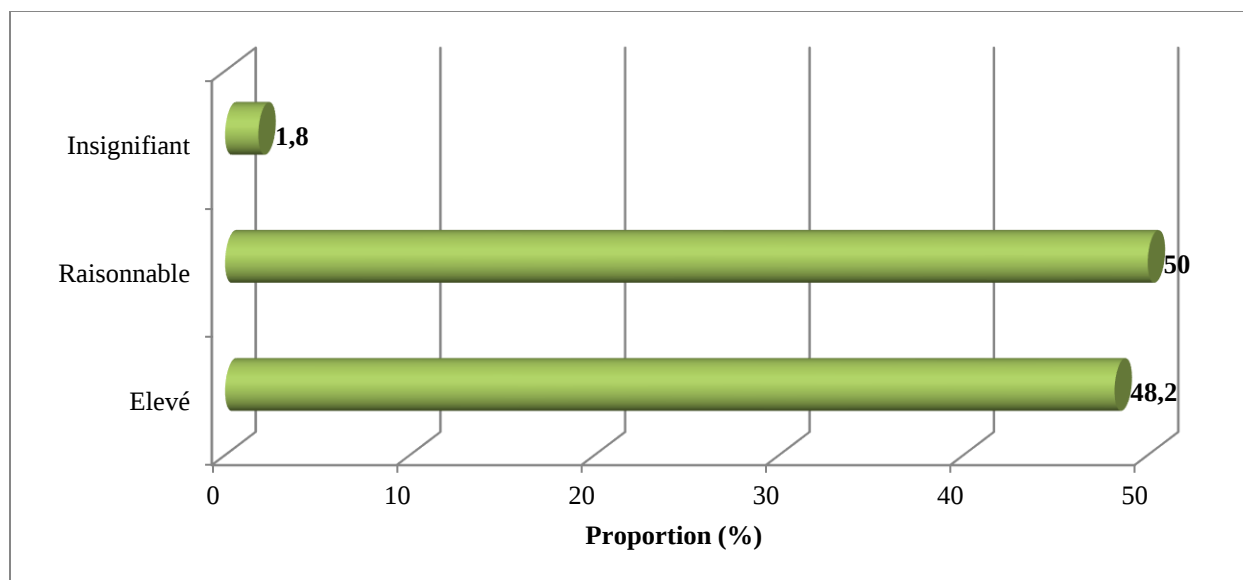
L'enquête révèle que la proportion de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche est de 69,1%. 1,8% des ménages ont payé pour une consultation moins de 500 FCFA, 44,6% de ménages ont payé entre 500 et 1000 FCFA et 53,6% de ménages ont payé plus de 1000 FCFA (Graphique III.12). 48,2% de ces ménages jugent élevé cette consultation, 50% la trouve raisonnable et 1,8% la trouve insignifiant (Graphique III.13).

Graphique III.12: Montant payé par les populations au cours des consultations sanitaires



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

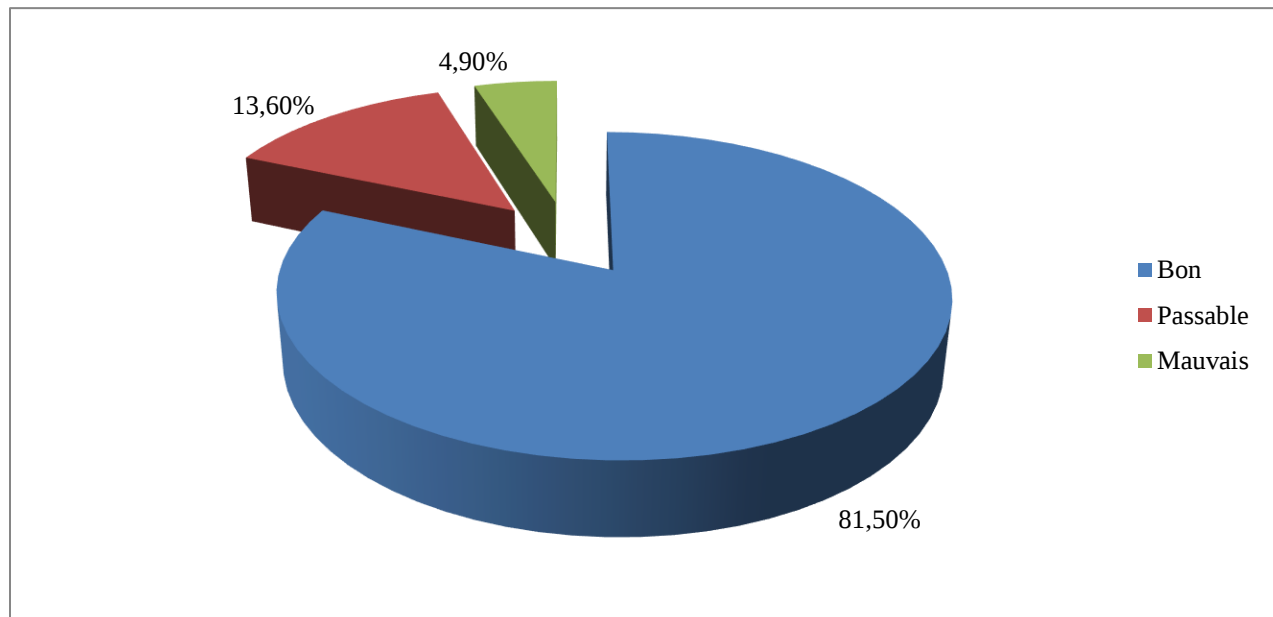
Graphique III.13: Perception du coût de la consultation par les populations.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

S'agissant de l'accueil des patients au sein des formations sanitaires, dans l'ensemble, les populations ont la perception d'être bien accueillies au cours de la sollicitation des services de santé. En effet, 81,5% des ménages jugent l'accueil bon dans les formations sanitaires et 13,6% le jugent passable (voir graphique III.14).

Graphique III.14: Perception de l'appréciation de l'accueil dans les formations sanitaires

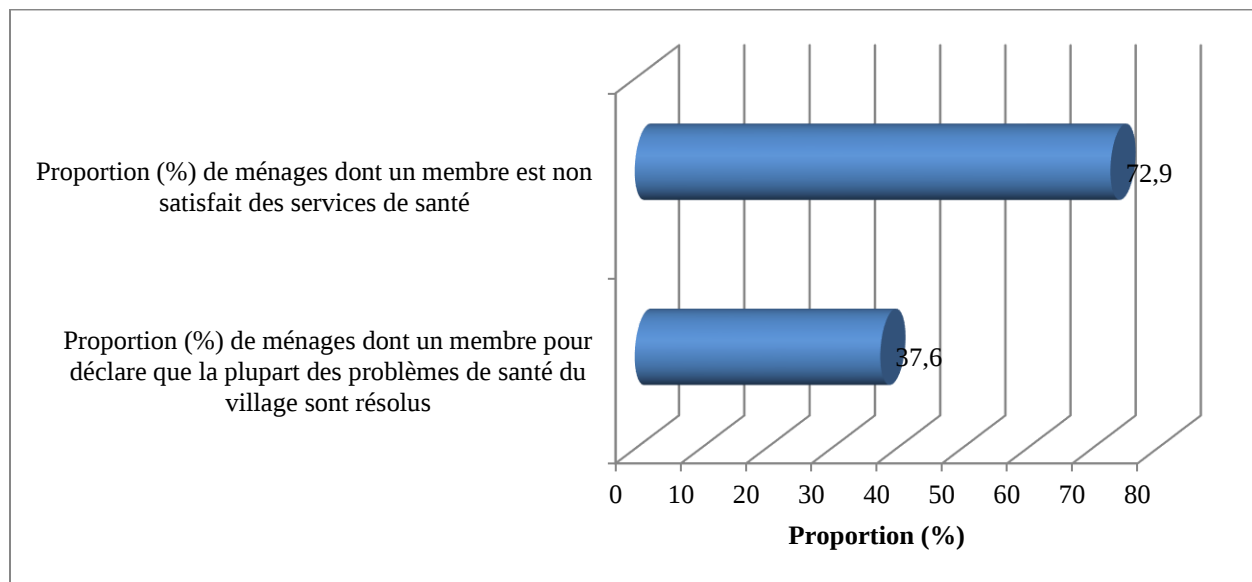


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.3.3 Appréciation des services de santé

La proportion des ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus est de 37,6% (graphique III.15). Cependant, celle des ménages dont un membre est non satisfait des services de santé est de 72,9%.

Graphique III.15: Perception de l'appréciation des services de santé dans les ménages enquêtés

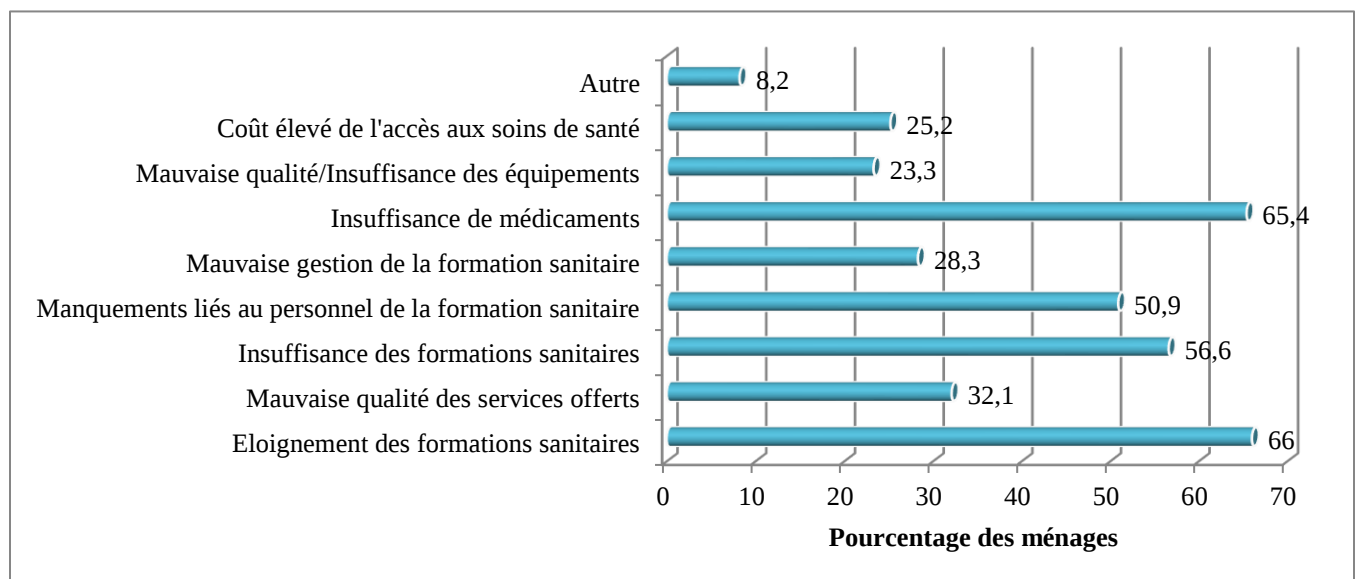


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour expliquer leur non satisfaction. Il s'agit principalement de l'éloignement des formations sanitaires (66%), l'Insuffisance de médicaments (65,4%), et l'insuffisance des formations sanitaires (56,6%).

Graphique III.16: Raison de non satisfaction des ménages

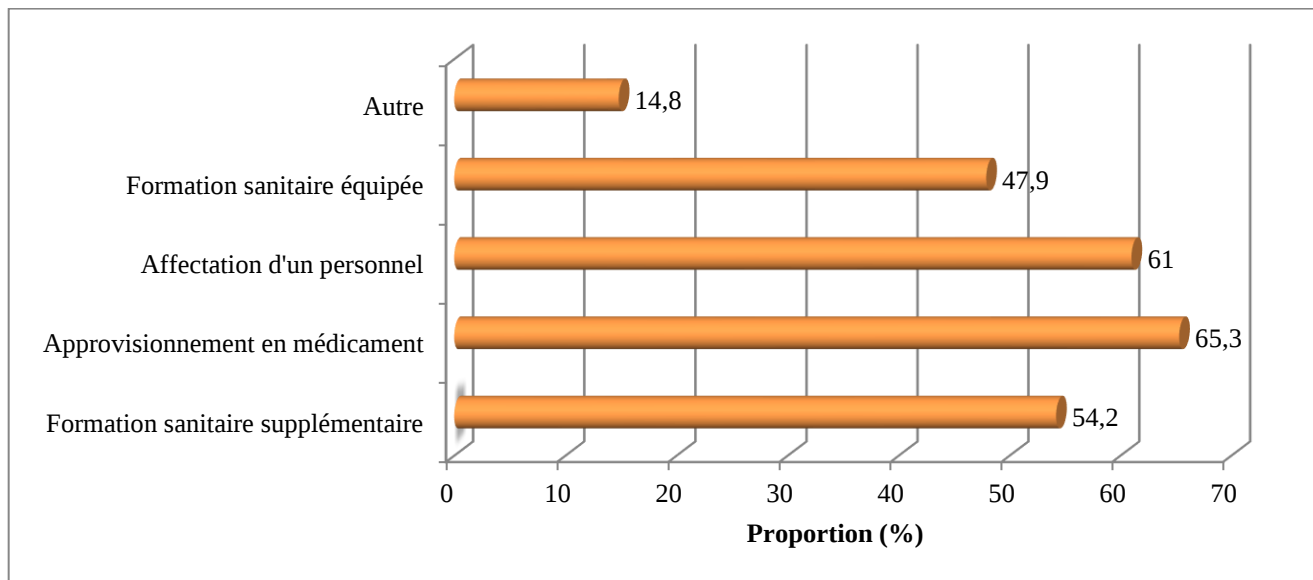


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

En ce qui concerne les attentes des ménages, 54,2% souhaitent la construction de formations sanitaires supplémentaire, 65,3% souhaitent un approvisionnement en médicaments dans les formations sanitaires, 61,0% souhaitent que les effectifs de personnel actuel soient renforcés, et 47,9% souhaitent que les formations sanitaires soient équipées (voir graphique III.17).

Graphique III.17: Principales attentes de la population



Source : SCORECARD Efoulan, 2017

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

(i) Points forts

Les points forts qui se dégagent de la perception que les ménages ont sur certains aspects du domaine de la santé dans la Commune, peuvent se résumer comme suit :

- La fréquentation des centres de santé dans la Commune ;
- La présence effective du personnel au poste de travail ;
- La disponibilité du petit matériel dans les formations sanitaires ;
- L'existence de pharmacie/pro-pharmacie;
- La gratuité des consultations dans certains CSI qui couvrent la Commune ;
- L'accueil satisfaisant dans les formations sanitaires.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique des services de santé. Ces actions consistent à :

- Réduire les coûts d'accès aux soins de santé;
- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks ;
- Plaidoyer pour l'affectation du personnel;
- Organiser des campagnes de consultation.

III.4 Secteur de l'éducation

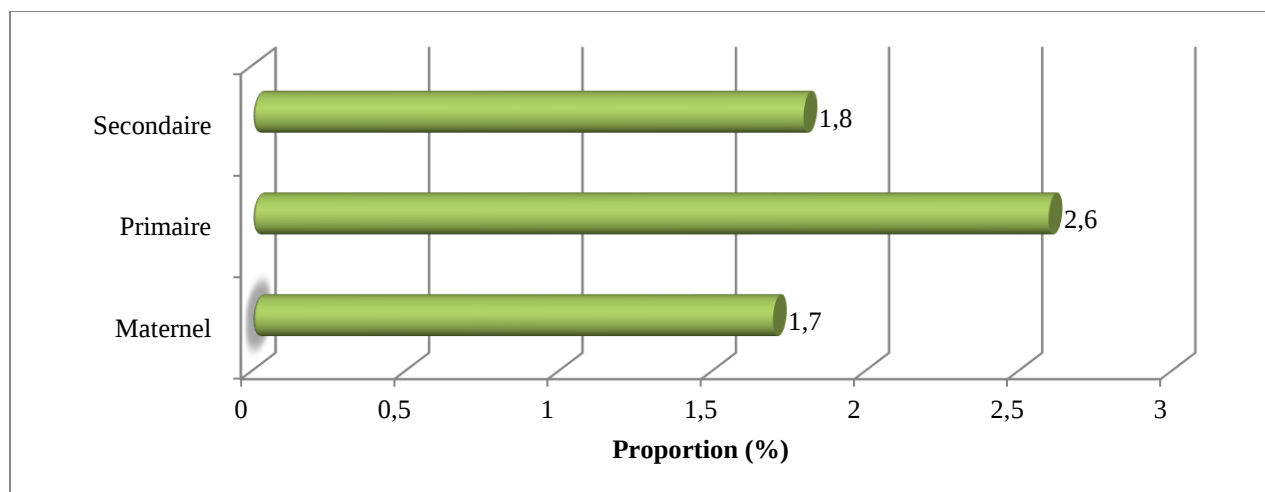
La carte scolaire de la Commune de Efulan présente 11 écoles maternelles, 27 écoles primaires, 07 Collèges de l'Enseignement Secondaire (CES), 04 Collèges de l'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC), et 02 lycées ⁽⁴⁾.

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

Les résultats de l'enquête montrent que l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont présent dans la Commune. En effet, 89,7% des ménages affirment que leur village/quartier dispose une école maternelle, 79% disent que leur village/quartier a une école primaire, et 62,1% disent que leur village/quartier dispose un établissement d'enseignement secondaire.

Graphique III.18: Proportion des ménages dont les enfants fréquentes les écoles de la Commune

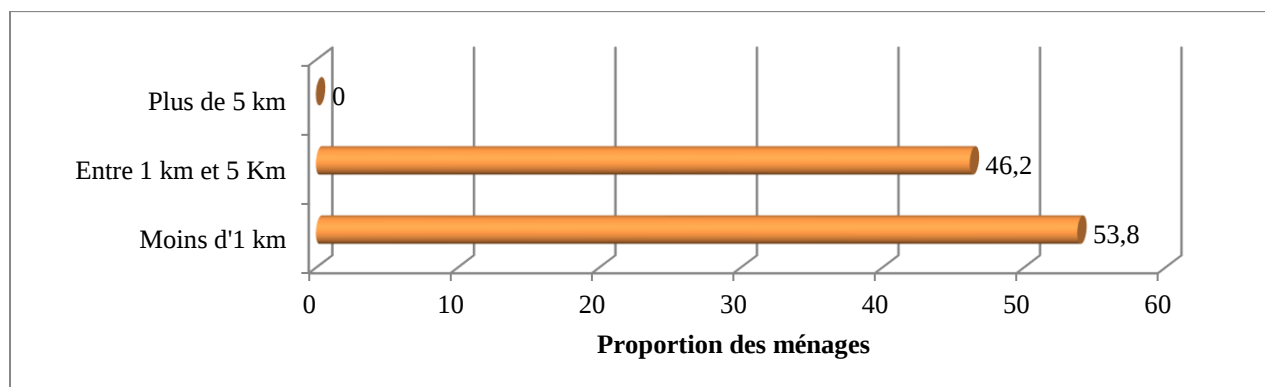
⁴ Source : PCD, 2018.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

La distance moyenne entre le ménage et l'école maternelle la plus proche est de moins de 01 km pour 53,8% des ménages, entre 1 et 5 Km pour 46,2% des ménages (voir graphique III.19). Le temps moyen mis par les élèves de l'école maternelle pour se rendre à pied à l'école la plus proche est d'environ 20,7 minutes. En outre, 46,2% des ménages estiment que les écoles maternelles ont une salle de classe par cycle, 97,2% disent que les élèves sont assis sur un banc, et 23,1% affirment qu'on procède à la distribution des livres dans les écoles.

Graphique III.19: Perception de la distance parcourue entre le ménage et l'école maternelle la plus proche

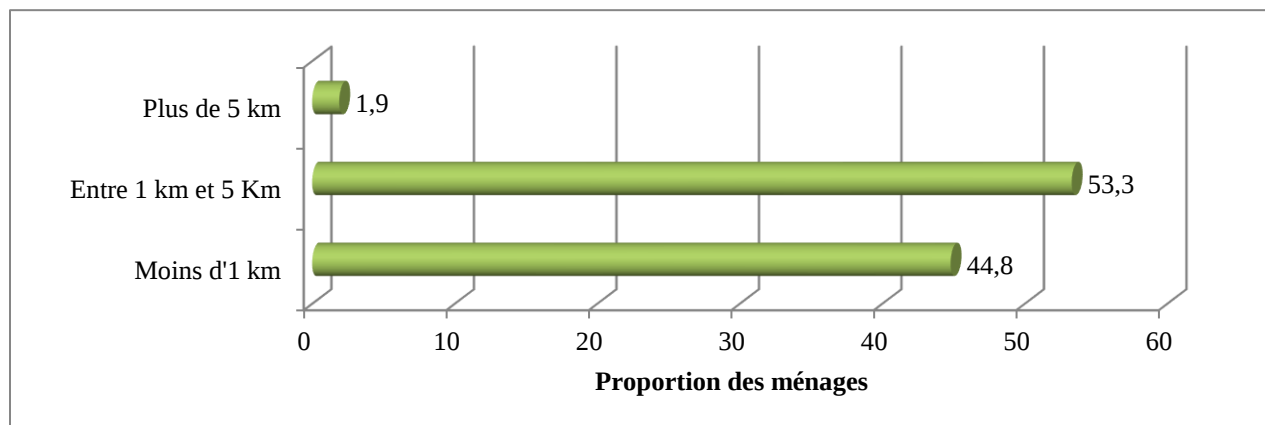


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, la distance moyenne parcourue est comprise entre 1 et 5 km pour 53,3% des ménages, moins d'un Km pour 44,8% et pour plus de 5 Km on 1,9% de ménage (voir graphique III.20). Le temps mis par les élèves de l'école primaire pour se rendre à

pied à l'école la plus proche est d'environ 26,7 minutes. 97,1% des ménages affirment également que leurs écoles primaires ont un cycle complet. En outre, 64,8% des ménages déclarent que les écoles primaires ont une salle par classe par, 95,2% disent que les élèves sont assis sur un banc, et 43,8% estiment qu'on procède à la distribution des livres dans les écoles.

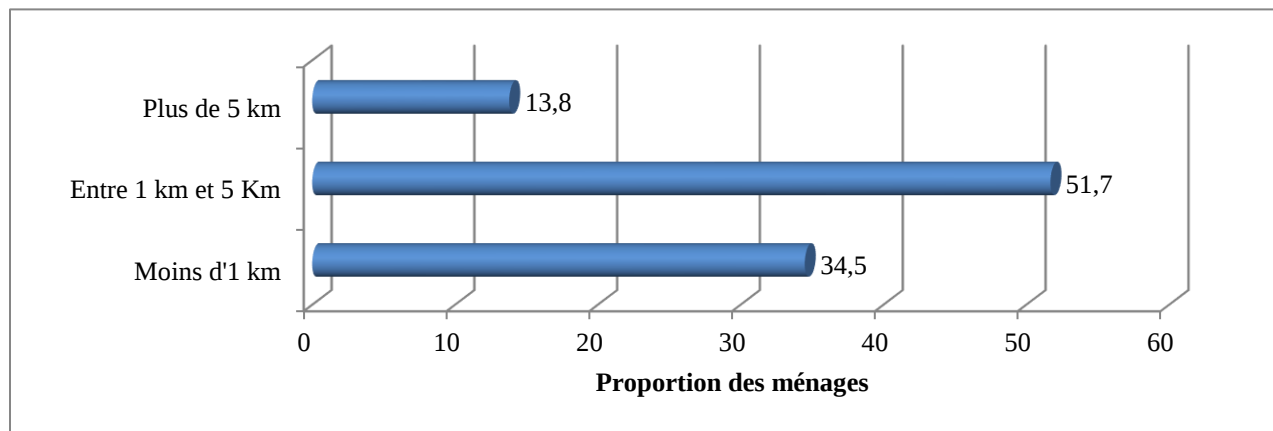
Graphique III.20: Perception de la distance parcourue entre le ménage et l'école primaire la plus proche



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Dans le secteur de l'enseignement secondaire, la distance moyenne parcourue est comprise entre 1 et 5 km pour 51,7% des ménages, moins d'un Km pour 34,5% et pour plus de 5 Km on a 13,8% des ménages (voir graphique III.21). Le temps moyen mis par les élèves pour se rendre à pied au lycée ou CES/CETIC le plus proche est d'environ 42,8 minutes. 100% des ménages déclarent que le premier cycle de leur établissement d'enseignement secondaire est un complet tandis que 75,9% des ménages disent que le deuxième cycle de leur établissement d'enseignement secondaire est complet. En outre, 93,1% des ménages affirment que les écoles ont une salle par classe et par cycle, et de 100% disent que les élèves sont assis sur un banc.

Graphique III.21: Perception de la distance parcourue entre le ménage et le Lycée/CES le plus proche.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Le tableau III.8 ci-dessous présente les caractéristiques des établissements scolaires de la Commune d’Efoulan.

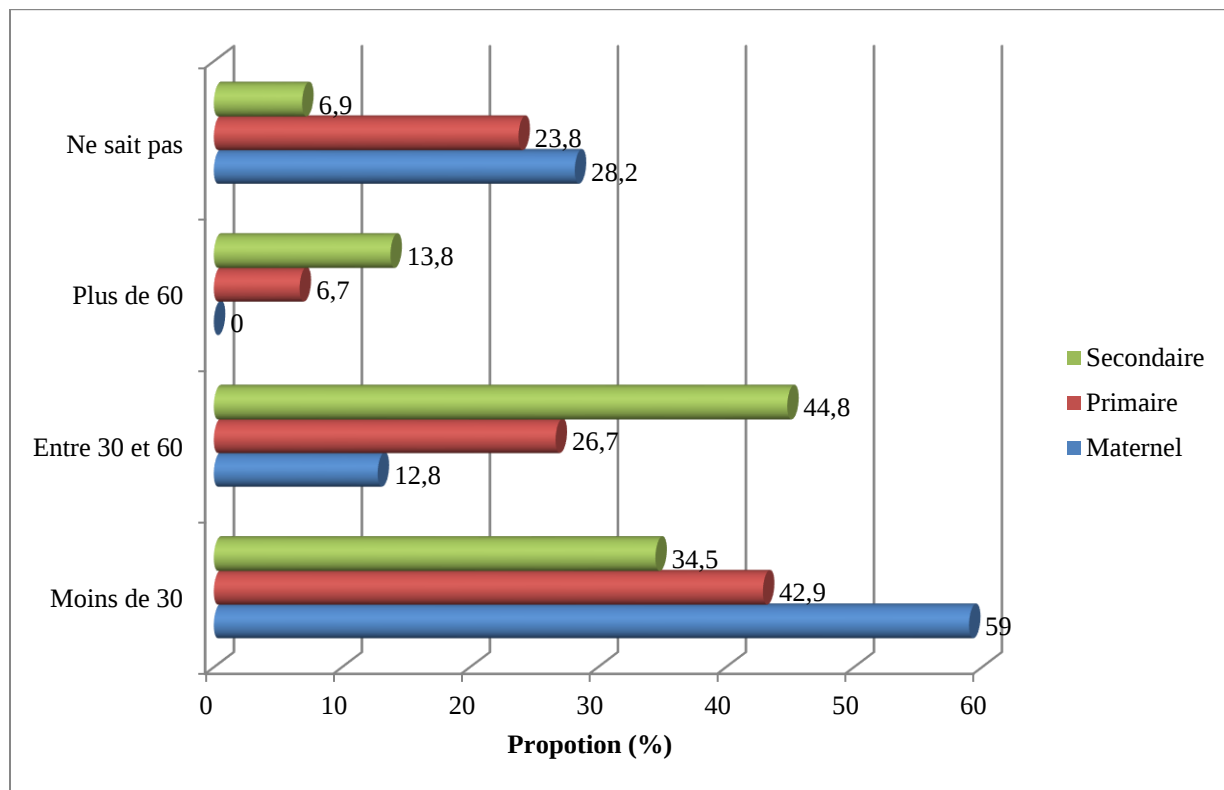
Tableau III.8: Caractéristiques des établissements scolaires de la Commune d’Efoulan.

Type d'école	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0,0	0,0	0,0	0,0	46,2	97,4	23,1
Primaire	97,1	0,0	0,0	0,0	64,8	95,2	43,8
Secondaire	0,0	100,0	75,9	0,0	93,1	100,0	0,0

Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Pour ce qui est des effectifs dans les écoles, ils sont assez faibles comme le montre le graphique III.22. Pour ce qui est de l’enseignement maternel, 59% des ménages affirment qu’il y a moins de 30 élèves par salle de classe. Ce taux est de 42,9 % au primaire et 34,5 % au secondaire.

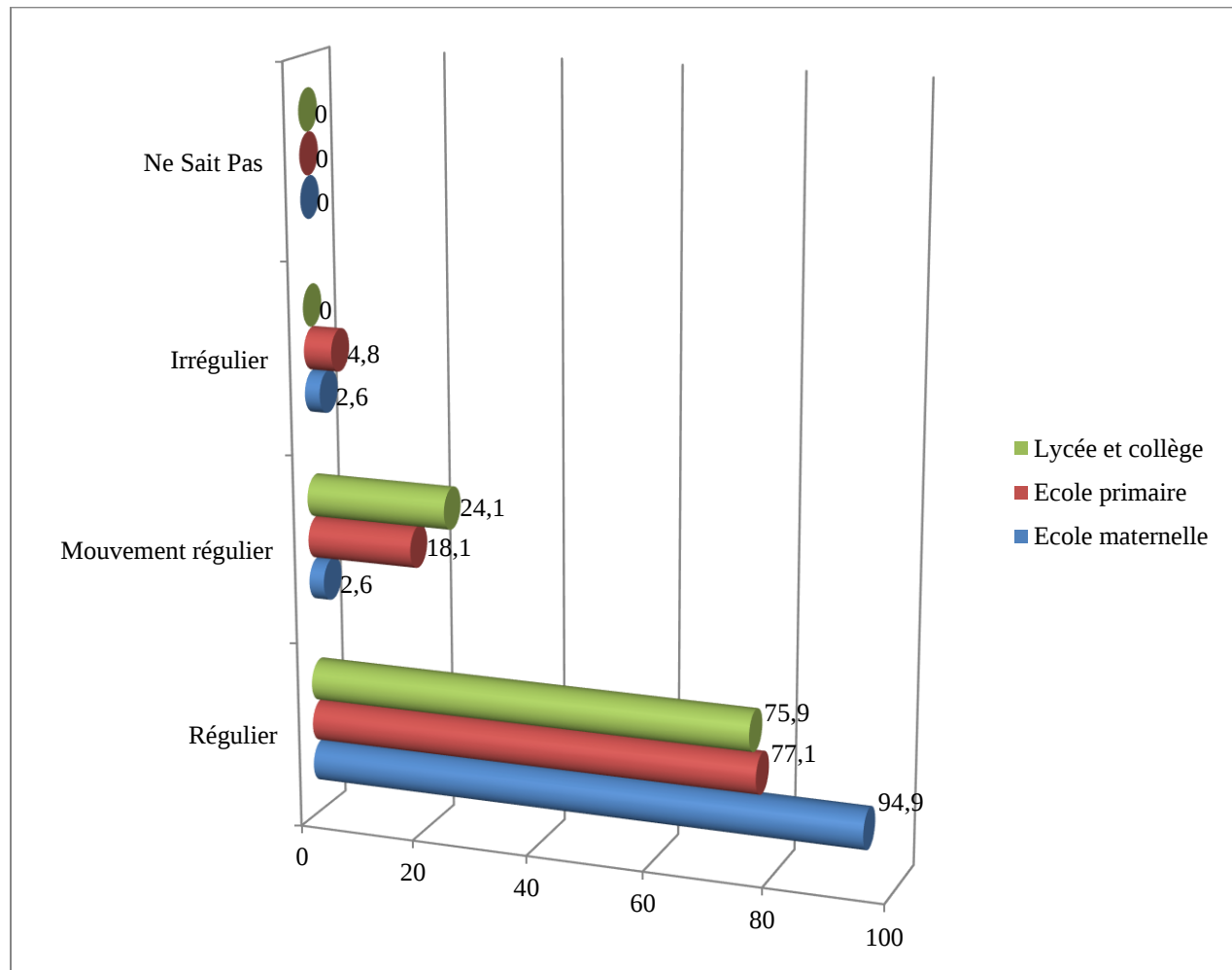
Graphique III.22: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans les écoles.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

En ce qui concerne la présence des enseignants dans les écoles, ils sont assez réguliers comme le montre le graphique III.23. En effet, 94,9% des ménages déclarent que les enseignants sont réguliers dans les écoles maternelles, pour 77,1% dans les écoles primaires et pour 75,9% des ménages dans les lycées et collèges.

Graphique III.23: Perception des ménages de la régularité des enseignants dans les écoles de la Commune

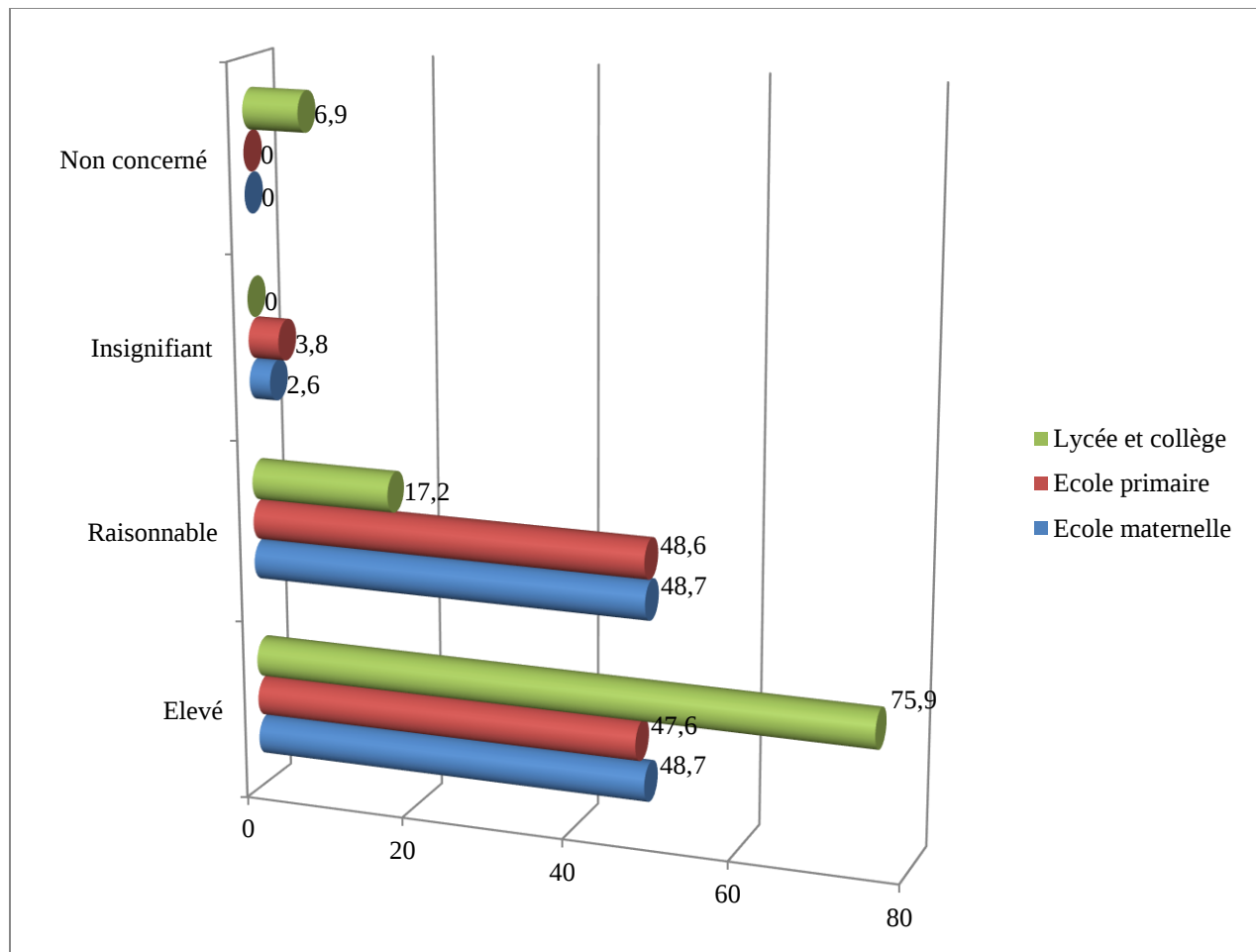


Source : SCORECARD Efoulan, 2017

II.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Les résultats de l'enquête montrent que 100% des ménages enquêtés ont payé les frais exigibles pour l'éducation dans les écoles maternelles. Cependant, certains ménages trouvent ce montant élevé. C'est du reste ce que nous révèle le graphique III.25 ci-après. Dans les écoles primaires, tous les ménages enquêtés paye les frais exigible pour la scolarisation des enfants. Ce qui semble élevé pour 47,6% des ménages comme le montre le graphique III.25. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les frais exigibles pour l'éducation sont payés par 96,6% des ménages. Ce qui semble élevé pour 75,9% des ménages enquêtés.

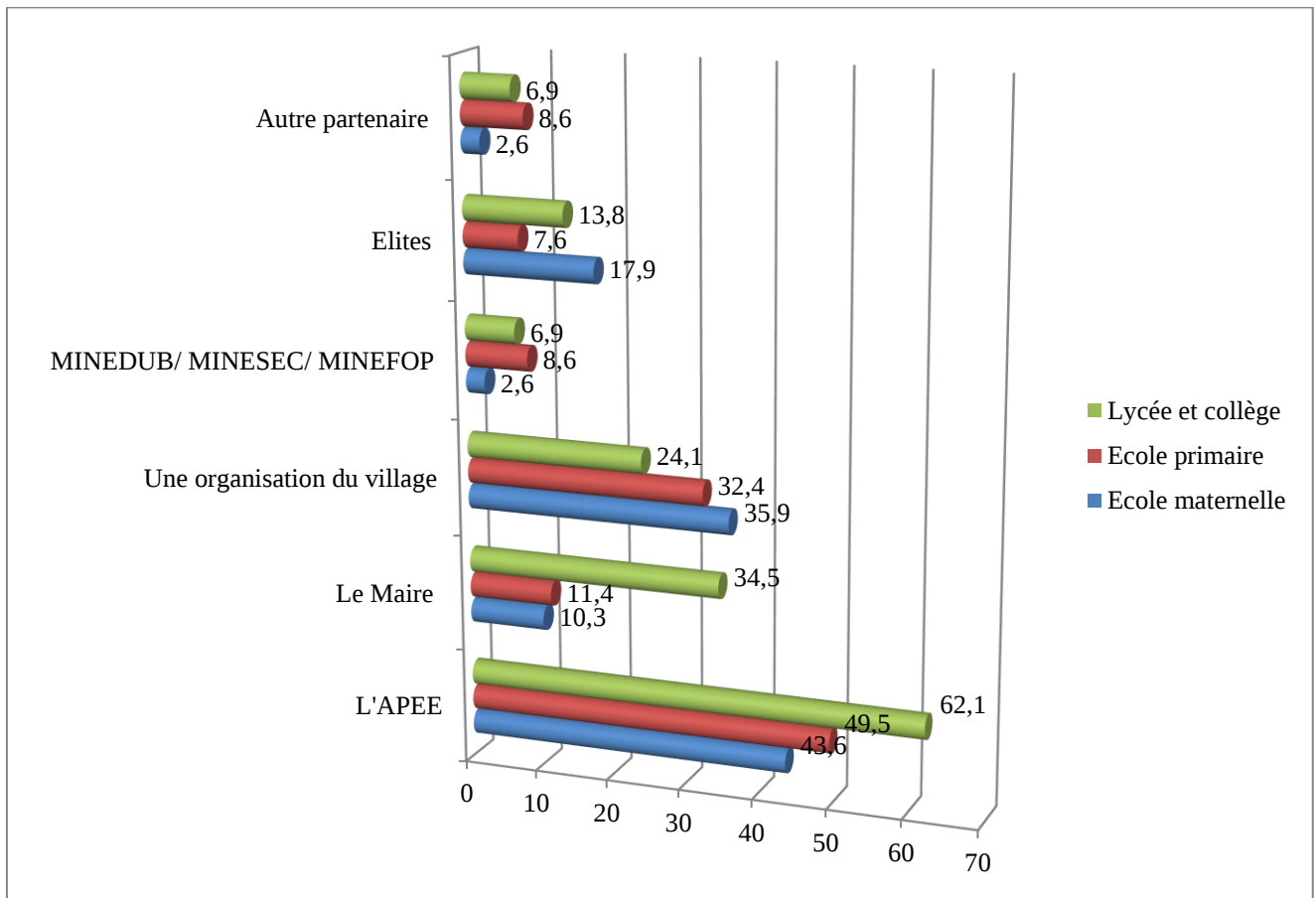
Graphique III.24: Perception des montants payés par les ménages pour l'éducation



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Lorsqu'une salle de classe est endommagée, les réfections sont effectuées généralement par l'APEE (voir graphique III.24). En effet, 62,1% des ménages ont la perception que l'APEE réfectionne, les salles de classes endommagées dans les lycées et collèges, 49,5% des ménages dans le cas des écoles primaires, et 43,6% des ménages pour le cas des écoles maternelles.

Graphique III.25: Perception des ménages des personnes qui ont réparé les salles de classe lorsque celles-ci étaient endommagées.

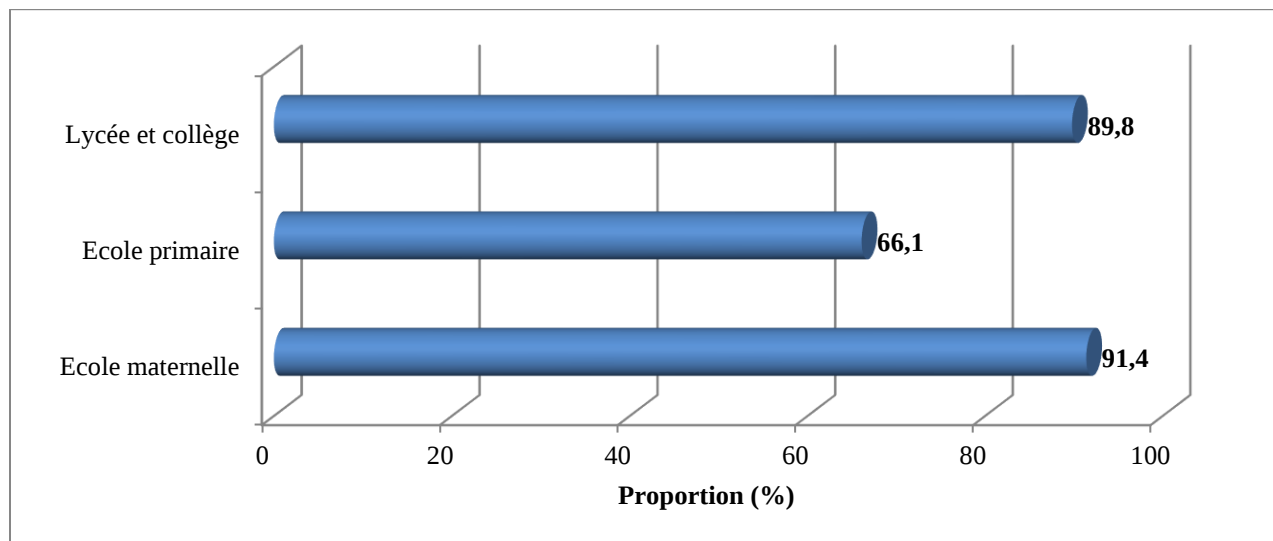


Source : SCORECARD Efoulan, 2017

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

L'enquête montre que les ménages enquêtés sont globalement satisfaits des services de l'éducation (voir graphique III.26). Dans les écoles maternelles, 91,4% des ménages sont satisfaits des services. Ce taux est de 33,9% pour le cycle primaire et de 89,8% pour le l'enseignement secondaire.

Graphique III.26: Proportion des ménages satisfaits dans le secteur de l'éducation

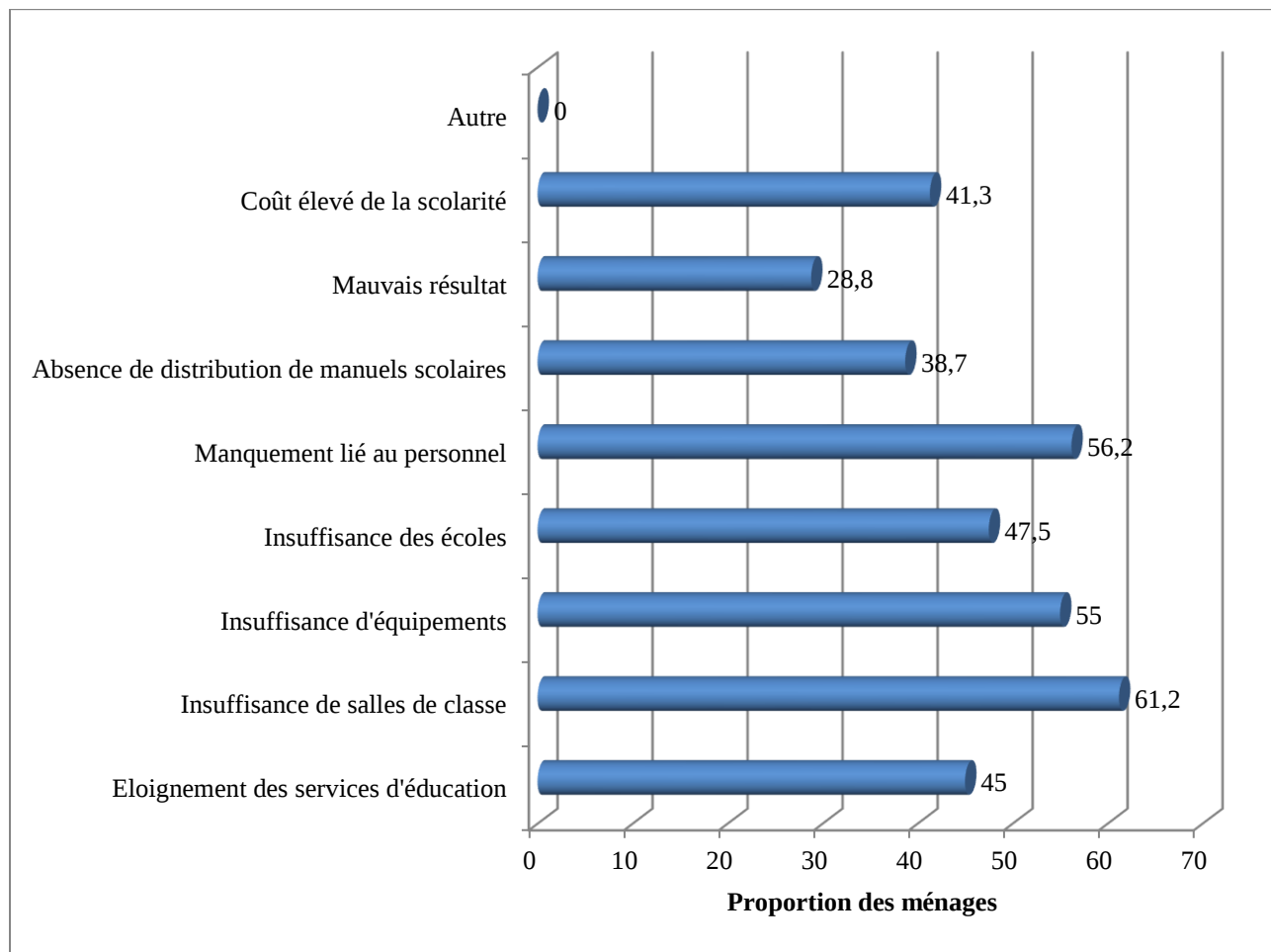


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.4.4 Raisons de non satisfaction des ménages par cycle

Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour expliquer leur non satisfaction des services de l'éducation. En ce qui concerne l'enseignement primaire, Il s'agit principalement de l'insuffisance des salles de classes (61,2%), l'insuffisance des écoles, les manquements liés au personnel (56,2%), l'insuffisance des équipements (55%), et l'éloignement des services de l'éducation de base (45%) (Voir graphique III.27).

Graphique III.27: Raisons de non satisfaction des ménages pour l'enseignement primaire.

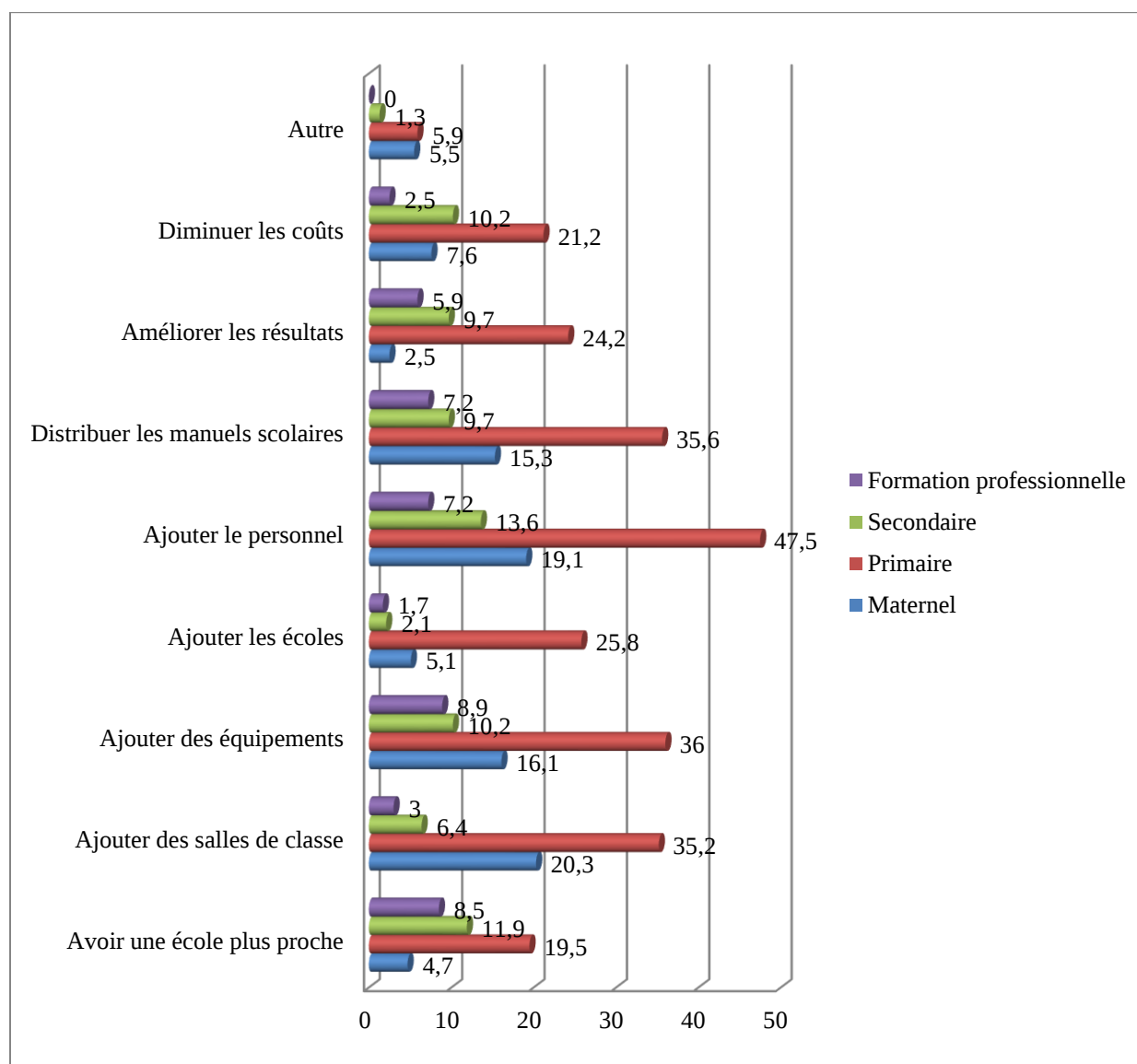


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.4.5 Principales attentes des ménages en matière d'éducation

Dans l'ensemble, les attentes des populations en matière d'éducation sont similaires et sont orientées principalement sur l'ajout des salles de classe, l'affectation d'un personnel qualifié et l'amélioration de la qualité des équipements. Le graphique III.28 présente les attentes des populations dans le secteur de l'éducation.

Graphique III.28: Attentes des ménages enquêtés dans le secteur de l'éducation



Source : SCORECARD Efoulan, 2017

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

(i) Points forts

Les points forts qui se dégagent de la perception que les ménages ont sur certains aspects des services de l'éducation dans la Commune peuvent se résumer comme suit : Les villages de la Commune sont bien couverts en école primaire ;

- La régularité du personnel au poste de travail ;
- Les ménages ne sont pas contraints à verser des frais supplémentaires à ceux prévus pour l'admission de leurs enfants dans les établissements de la Commune ;
- Les APEE réfectionnent le plus souvent des salles de classe ;
- Les ménages sont pour la plupart satisfaits des services d'éducation.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique des services d'éducation. Ces actions consistent à :

- Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements ;
- Plaidoyer pour l'affectation des enseignants ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques ;
- Améliorer la couverture en établissement d'enseignement secondaire dans la Commune.

III.5 Services offerts dans l'institution Communale

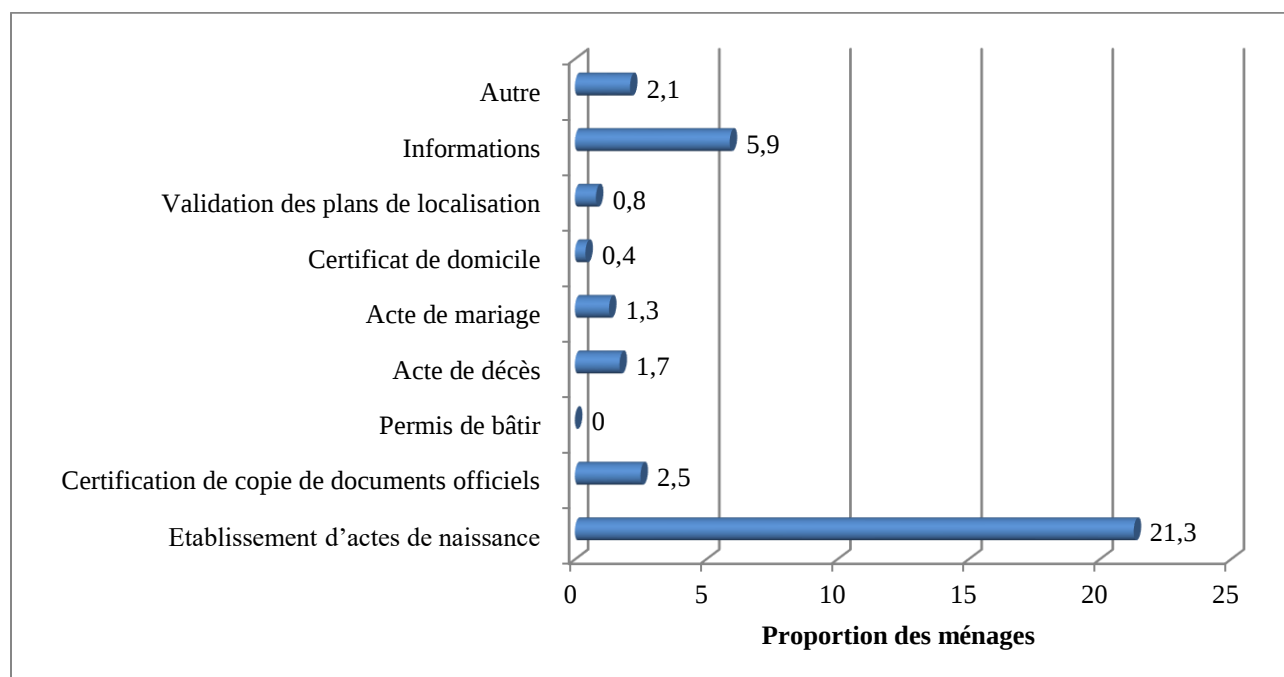
L'institution Communale rend de nombreux services à la population. Parmi ces services, l'on peut citer entre autres l'établissement des actes de naissance, la certification de copie de documents officiels, les permis de bâtir, les actes de décès, les actes de mariage, les certificats de domicile et la validation des plans de localisation.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution Communale

L'enquête révèle que plusieurs services sont disponibles dans l'institution Communale. Le service le plus sollicité au cours des douze derniers mois est l'établissement d'un acte de naissance (21,3%). Les autres services tels que les informations (5,9%), la certification de copie

de documents officiel (2,5%), les actes de décès (1,7%), les actes de mariages (1,3%), la validation des plans de localisation (0,8%), et les certificats de domicile (0,4%) sont peu demandés par les ménages de la Commune (voir graphique III.29).

Graphique III.29: Nature des services sollicités par les ménages auprès de la Commune.



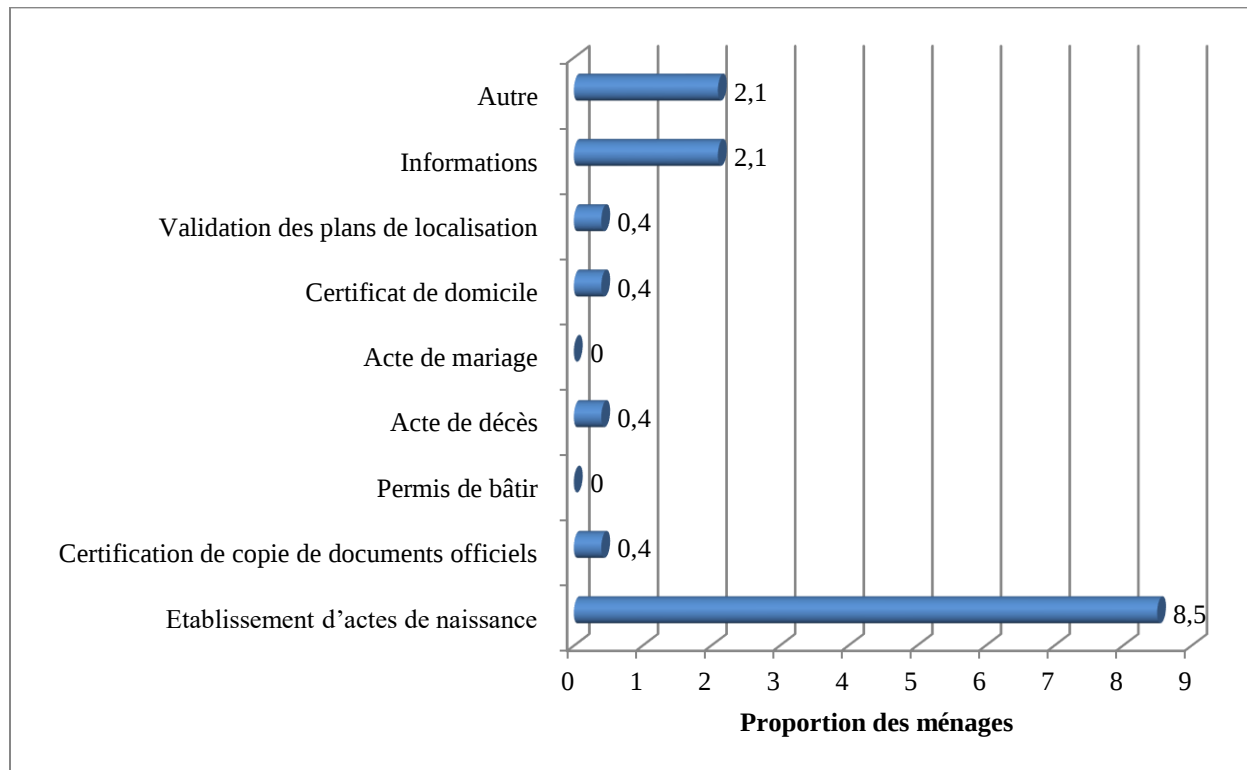
Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.5.2 Coût et qualité des services

S'agissant de l'accueil réservé aux ménages ayant sollicité un service, 96,0% déclarent avoir été reçu avec courtoisie à la Commune pour l'établissement des actes de naissance.

La perception que les ménages ont du temps d'obtention d'un service est présentée dans le graphique III.30 ci-après pour chaque type de service. Ce graphique montre que 8,5% des ménages trouvent le temps d'attente de l'établissement des actes de naissance très long. Pour les autres services, très peu de ménage trouve leur temps d'attente long.

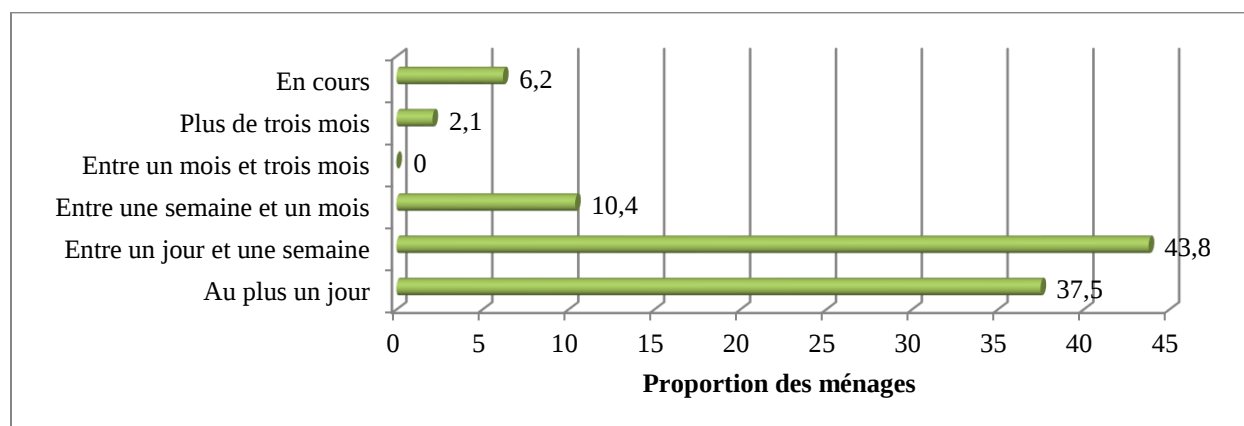
Graphique III.30: Perception des ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017

La durée d'obtention du service variant d'un jour à plus de trois mois (voir le graphique III.31). En effet, Le pourcentage des ménages ayant établi l'acte de naissance en un jour au plus est de 37,5%, entre un jour et une semaine est de 43,8%, tandis que la proportion de ceux ayant établi en plus d'une semaine est de 18,7%.

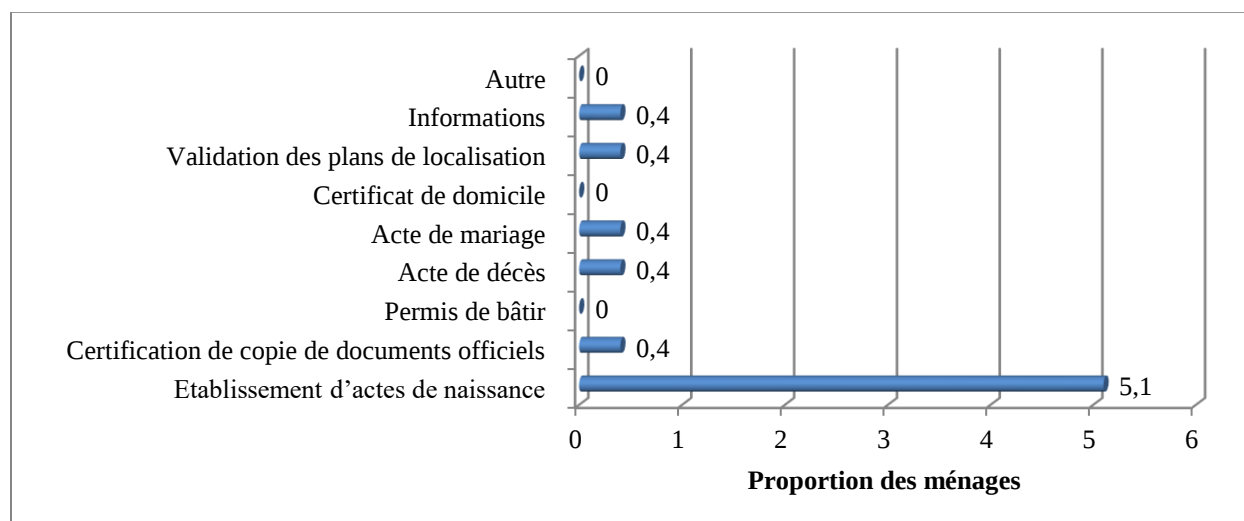
Graphique III.31: Perception des ménages du temps mis pour obtenir les actes de naissance à la Commune.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017

Cependant, 5,1% des ménages déclarent avoir payés un pourboire pour obtenir l'établissement de l'acte de naissance. Le graphique III.32 ci-dessous présente la proportion des ménages déclarant payer un pourboire pour un service.

Graphique III.32: Perception des ménages déclarant avoir payé un pourboire



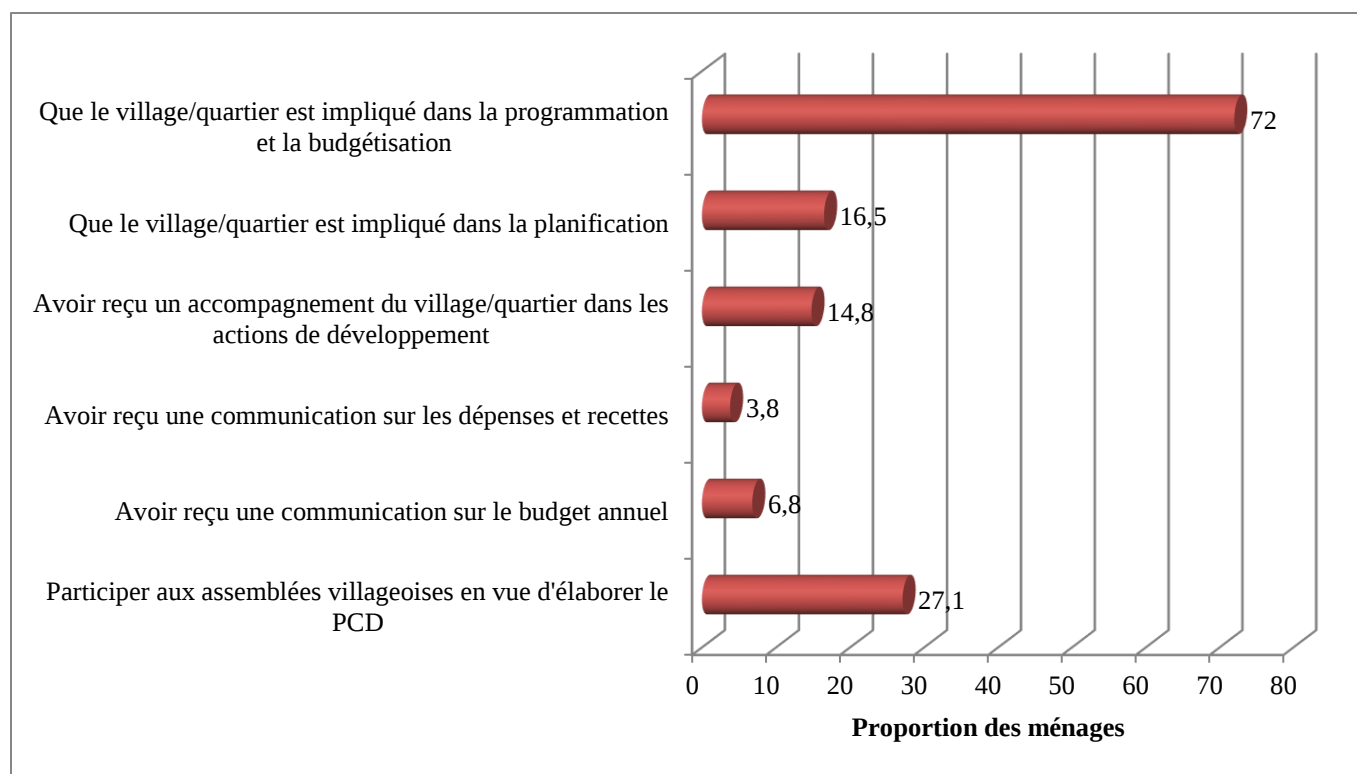
Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

Développement participatif dans la Commune

Il s'agit ici d'avoir la perception des ménages sur leur implication dans les actions de développement initiées par la Commune et contenues dans le budget communal. D'après le Graphique III.33 ci-dessous, 72% des ménages affirment que leur quartier/village est impliqué

dans la programmation et la budgétisation. L'enquête révèle que 27,1% des ménages ont participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le Plan Communal de Développement. Le graphique III.33 présente les proportions des ménages ayant participé aux actions de développement.

Graphique III.33: Ménages déclarant avoir participé aux actions de développement.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017

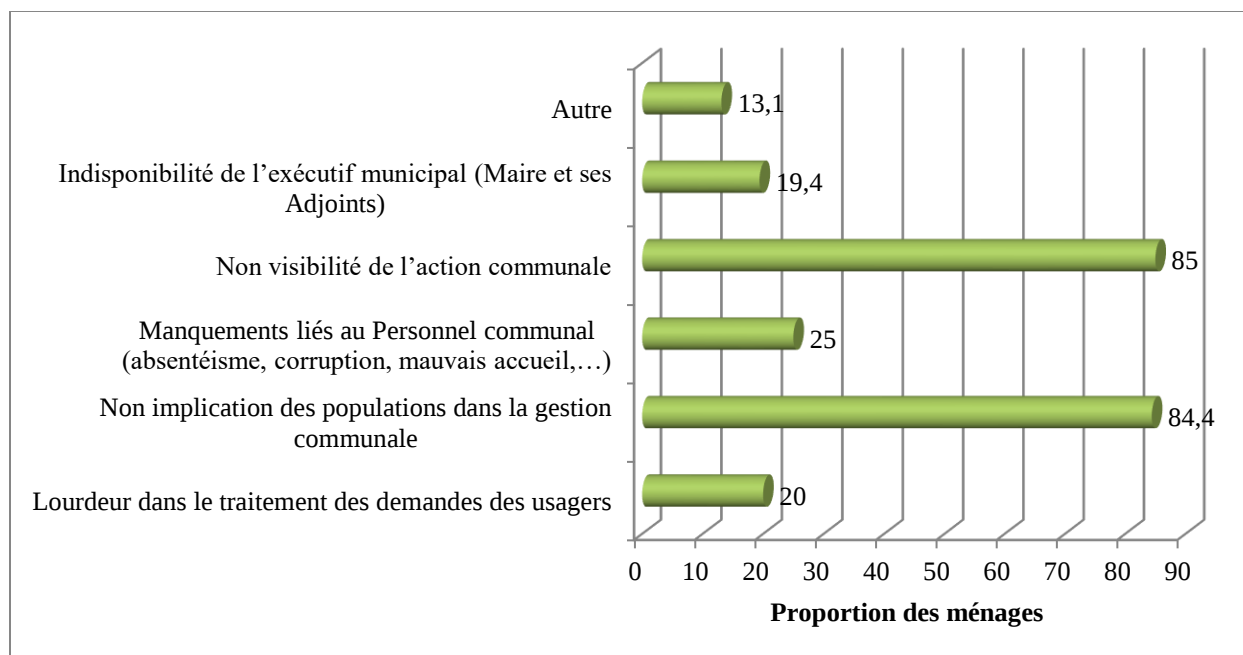
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution Communale

L'enquête révèle que 67,8% des ménages enquêtés (Voir annexe 3) ne sont pas satisfait des services rendus par la Commune.

III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations

Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour justifier leur non satisfaction (voir graphique III.34). Il s'agit principalement la non visibilité de l'action Communale (85%), la non implication des populations dans la gestion Communale (84,4%).

Graphique III.34: Raison de non satisfaction des ménages vis-à-vis de la Commune.

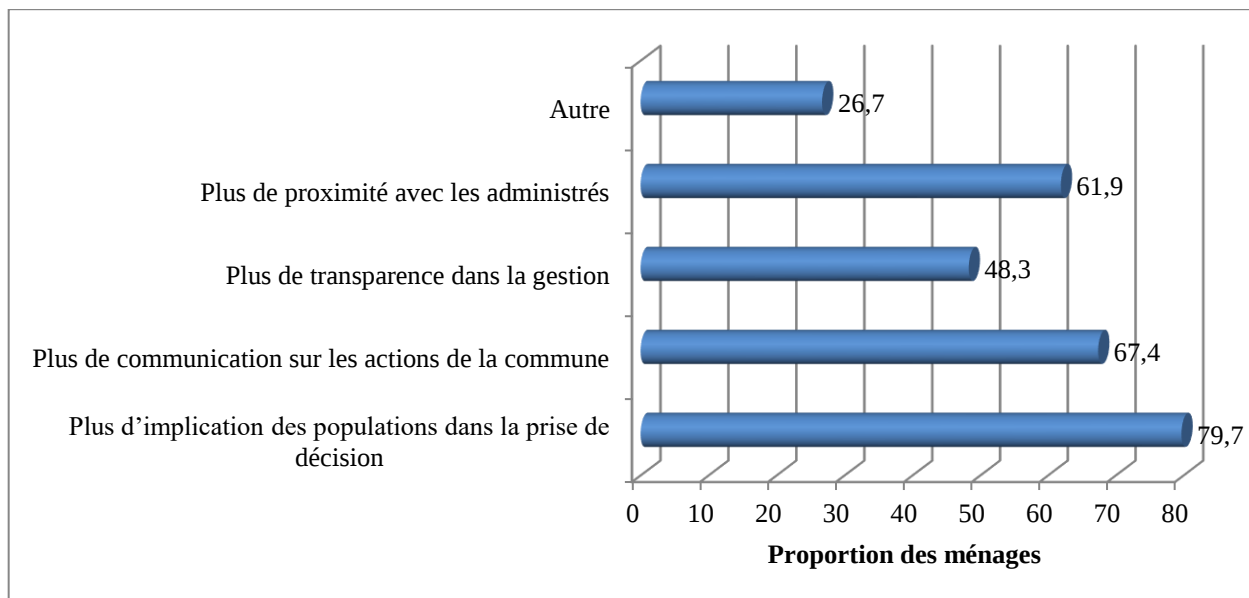


Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution Communale

Les ménages ont formulé plusieurs attentes afin d'améliorer l'offre de service Communal. Comme principales attentes, on a plus d'implication des populations dans la prise des décisions (79,7%), les ménages souhaitent plus de communication sur les actions de la Commune (67,4%), et plus de transparence dans la gestion des affaires Communales (48,3%). Le graphique III.35 présente la proportion des ménages en fonction du type d'attente formulée.

Graphique III.35: Attentes des populations vis-à-vis des ménages.



Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution Communale et améliorations suggérées.

(i) Points forts

Les points forts qui se dégagent de la perception que les ménages ont sur certains aspects du service Communal peuvent se résumer comme suit : L'accueil satisfaisant à la mairie au cours de la sollicitation d'un service ;

- L'implication de la Commune dans les actions de développement des communautés.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre de services Communaux. Ces actions consistent à :

- Informer suffisamment les populations sur les actions de la Commune ;
- Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif ;
- Réduire le temps moyen d'obtention des services.

CHAPITRE IV: PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D’EFOULAN

Le contrôle citoyen tel que nous le percevons au terme de cette étude devrait se traduire par une meilleure implication des populations aux politiques publiques locales. Cette implication se traduit par la participation à la définition et à la mise en œuvre des actions initiées par l’État, notamment au niveau local à leur profit.

Le plan d’action que nous préconisons ici se réfère aux attentes et recommandations formulées par les ménages rencontrés. Il s’agit des actions susceptibles d’être réalisées au niveau local, tant à l’échelle communale qu’au niveau communautaire pour chacun des secteurs concernés.

IV.1-Synthèse des problèmes rencontrés

Le tableau IV.1 ci-dessous présente la synthèse des problèmes rencontrés par secteur ainsi que les solutions envisagées.

Tableau IV.1: Synthèse des problèmes rencontrés par secteur.

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
Hydraulique	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau et Eloignement du point d'eau	Construire les points d'accès à l'eau potable supplémentaires	<u>X</u>	<u>X</u>
	Mauvaise qualité de l'eau	Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable	<u>X</u>	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
	Mauvaise gestion des points d'eau existants	Redynamiser les comités de gestion des points d'eau	<u>X</u>	
Santé	Éloignement des formations sanitaires	Mettre en place un dispositif de suivi des malades dans les communautés	<u>X</u>	
	Insuffisance des médicaments	Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks	<u>X</u>	<u>X</u>
	Insuffisance des formations sanitaires	Plaidoyer pour la construction de nouvelles formations sanitaires	<u>X</u>	<u>X</u>
	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du personnel de la formation sanitaire	<u>X</u>	<u>X</u>
	Mauvaise qualité des services offerts	Structurer/Dynamiser les structures de dialogue communautaires	<u>X</u>	
Education	Insuffisance des salles de classe et manquement lié au personnel	Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tous les ordres d'enseignement ;	<u>X</u>	<u>X</u>
		Sensibiliser les enseignants à plus de conscience professionnelle	<u>X</u>	
	Insuffisance d'équipements annexes dans les établissements scolaires	Aménager les équipements annexes dans les établissements scolaires	<u>X</u>	<u>X</u>

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
	Insuffisance des écoles	Plaidoyer pour la création et la construction d'écoles supplémentaires Améliorer la couverture en établissement maternelle et d'enseignement secondaire dans la Commune.		<u>X</u>
	Éloignement des établissements scolaires par rapport aux ménages	Mettre en place les systèmes de transport des élèves	<u>X</u>	
	Coût élevé des frais de scolarité	Réduire les montants des frais exigibles, notamment les APEE	<u>X</u>	
	Absence des manuels scolaires	Améliorer l'équipement des bibliothèques scolaires et procéder à la distribution des manuels scolaires aux apprenants	<u>X</u>	
Services offerts par la Commune	Non visibilité de l'action Communale	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication au niveau communal en direction des citoyens	<u>X</u>	
		Créer et animer une radio communautaire/communale	<u>X</u>	
	Non implication des populations dans la gestion communale	Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif	<u>X</u>	
	Manquements liés au personnel communal (absentéisme, mauvais accueil)	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du personnel municipal	<u>X</u>	
	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Faciliter et accélérer les procédures d'obtention des services Communaux à l'instar des actes de naissance et définir les délais de délivrance des différents actes ou services	<u>X</u>	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
	Indisponibilité de l'Exécutif Communal	Instaurer un espace hebdomadaire de réception et d'écoute du grand public par l'exécutif municipal	<u>X</u>	

Source : SCORECARD Efoulan, 2017.

IV.2- Plan d'actions

Le tableau IV.2 ci-dessous présent le plan d'action à mettre en œuvre au niveau local.

Tableau IV.2: Plan d'action de la mise en place du contrôle citoyen dans la Commune

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	RESPON SABLES	PARTENAI RES	Estimation des coûts
Hydrau lique	Faciliter l'accès à l'eau potable dans la Commune	Augmentation des points d'eau et des sources d'eau potable	Construction des points d'eau supplémentaires	Nombre de point d'eau construit	PV de réception des travaux	Commune d'Efoulan	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
			Construction d'une source d'eau aménagée	Nombre de sources aménagés	PV de réception des travaux	Commune d'Efoulan	MINEE PNDP FEICOM	Pour mémoire
		Dépannage rapide des ouvrages hydrauliques en arrêt	Réduction des délais de réparation des points d'eau en pannes		Rapport de la Commune	Commune d'Efoulan	MINEE PNDP FEICOM	Pour mémoire
			Remise en service les points d'eau en panne	Nombre de point d'eau remis en service	Rapport de la Commune	Commune d'Efoulan	MINEE PNDP FEICOM	Pour mémoire
		Sensibilisation et formation des populations	Formation des populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable	Nombre de campagne de formation organisée	Rapport de la Commune	Commune d'Efoulan	MINEE PNDP FEICOM ELITES	Pour Mémoire

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	RESPON SABLES	PARTENAI RES	Estimation des coûts
			Redynamisation des comités de gestion des points d'eau	Nombre de comité redynamisé	PV des assemblées	Commune d'Efoulan	MINEE PNDP FEICOM	Pour Mémoire
Santé	Faciliter l'accès aux soins de santé	amélioration de la qualité de service dans les formations sanitaires existantes	Information des populations sur les coûts officiels des services de santé	Nombre de causeries organisées	Rapport MINSANTE	Commune d'Efoulan	MINSANTE	Pour Mémoire
			Organisation des campagnes de consultation périodique pour les pathologies	Nombre de campagne organisé	Rapport MINSANTE	Commune d'Efoulan	MINSANTE	Pour Mémoire
			Mettre en place des boites à pharmacie communautaire pour les premiers soins en cas d'urgence	Nombre de boite à pharmacie mise en place	Rapport MINSANTE	Commune d'Efoulan	MINSANTE ELITE COMMUNE	Pour Mémoire
		Renforcement des formations sanitaires existantes en médicament	Approvisionnement des formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks	Quantité de médicaments apportée par trimestre	Rapport MINSANTE	Commune d'Efoulan	MINSANTE	Pour Mémoire
		Renforcement des formations sanitaires existantes en personnel	Plaidoyer pour l'affectation du personnel sanitaire	Nombre de personnel supplémentaire affectés	Rapport MINSANTE	Commune d'Efoulan	MINSANTE	Pour Mémoire
		Structurer/Dynamiser les structures de dialogue communautaires	Organiser des ateliers de renforcement des capacités des relais communautaires et des comités de gestion de santé	Nombre d'atelier organisés	Rapport MINSANTE	Commune d'Efoulan	MINSANTE	Pour Mémoire
Educati on	Faciliter l'accès à	Améliorer l'offre en infrastructures	Plaidoyer pour la construction de	Nombre de salles de classes	PV de réception des travaux	Commune d'Efoulan	MINEDUB MINSEC	Pour Mémoire

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	RESPON SABLES	PARTENAI RES	Estimation des coûts
	l'éducation de qualité	scolaires et en qualité de formation dans les établissements de la Commune	nouvelles salles de classes dans certains établissements	construites				
			Plaidoyer pour l'affectation des enseignants dans certains établissements	Nombre d'enseignants affectés	Notes d'affectation des enseignants	Commune d'Efoulan	MINEDUB MINSEC	Pour Mémoire
			Réduction du montant exigible des APEE	Montant réduit et publié	Rapport du conseil d'établissement	Commune d'Efoulan	Chef d'établissement ELITE Conseil d'établissement Parent d'élève	Pour Mémoire
			Renforcement des établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques	Nombre d'établissement ayant reçu du matériel	Rapport de la Commune	Commune d'Efoulan	MINEDUB MINSEC	Pour Mémoire
Services Communaux	Améliorer la participation des populations à la gestion des affaires de la Commune	Amélioration du taux de satisfaction des populations	Information des ménages sur les dépenses et le budget de la Commune	Nombre de messages presses rédigés	Rapport de la Commune	Commune d'Efoulan	PNDP FEICOM	Pour Mémoire
			Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes	Nombre de comité de développement participant aux séances du conseil municipal	Rapport de la Commune	Commune d'Efoulan	PNDP FEICOM	Pour Mémoire

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

(i) Résumé des forces

En somme, l'enquête révèle que certains aspects contribuent à améliorer la satisfaction des ménages en matière d'offre de service public dans les domaines de la santé, l'éducation, l'hydraulique et le service Communal. Il s'agit de :

- La présence effective du personnel sanitaire au poste de travail;
- La disponibilité du petit matériel dans les formations sanitaires ;
- L'existence des pharmacies/ pro-pharmacies dans les formations sanitaires ;
- La gratuité des consultations dans certains CSI qui couvrent la Commune ;
- Les frais de consultation jugés raisonnables pour plus de la moitié des ménages ;
- L'accueil satisfaisant dans les formations sanitaires;
- Les villages de la Commune sont couverts en école primaire ;
- La présence du personnel au poste de travail dans les écoles primaires ;
- L'enseignement primaire est gratuit pour la plupart des ménages ;
- Les ménages ne sont pas contraints à verser des frais supplémentaires à ceux prévus pour l'admission de leurs enfants dans les établissements de la Commune ;
- Les APEE réfectionnent le plus les salles de classe en cas de dommage ;
- L'accessibilité du point d'eau principal pour la plupart des ménages ;
- La gratuité de l'approvisionnement en eau dans le point d'eau principal des ménages ;
- Le coût de l'eau est raisonnable pour les ménages qui supportent un coût pour l'approvisionnement ;
- Accueil satisfaisant à la mairie au cours de la sollicitation d'un service ;
- Implication de la Commune dans les actions de développement des communautés.

(ii) Liste des recommandations suggérées

Afin d'améliorer l'offre de service public auprès des ménages de la Commune, les recommandations ont été formulées :

Hydraulique :

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Réduire les délais de réparation des points d'eau en pannes ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Redynamiser les comités de gestion des points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable ;

Santé :

- Informer les populations sur les coûts officiels des services de santé afin de réduire la différence de coût au sein des formations sanitaires de même niveau (gratuité des consultations dans certains CSI et paiement des frais de consultation dans d'autres) ;
- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks ;
- Plaidoyer pour l'affectation du personnel dans les formations sanitaires pour améliorer l'offre de service de santé ;
- Organiser des campagnes de consultation pour les populations des villages éloignés des centres de santé ;
- Systématiser la diffusion de l'information auprès des populations sur la gestion des formations sanitaires à travers les structures de dialogues (comité de gestion, comité de santé, etc.).

Éducation :

- Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements ;
- Plaidoyer pour l'affectation des enseignants dans certains établissements ;
- Mettre en place un mécanisme d'encouragement des élèves par l'attribution des bourses scolaires ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques ;
- Améliorer la couverture en établissement d'enseignement secondaire dans la Commune
- Informer suffisamment les populations sur les actions de la Commune ;

Services Communaux :

- Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif ;
- Réduire le temps moyen d'obtention des services.

PROGRAMME DE DISSÉMINATION DES RÉSULTATS ET DE PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION

Le programme de dissémination des résultats de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et des services Communaux dans la Commune d'Efoulan ainsi la présentation du plan d'action sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau V.1: Programme de dissémination des résultats

Activités	Résultats attendus	Responsable	Partenaires	Date début	Date fin
Atelier de relecture des Rapports du ScoreCard	Rapport de l'atelier	CRC SUD			
Réunion d'information préparatoire à l'atelier communal de restitution	Rapport disponible	ATIPAD	Maire, comité de pilotage		
Atelier communal de présentation des résultats	- Leçons apprises - Changements attendus	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de pilotage		
	Formalisation de l'engagement aux changements	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de pilotage		
	Présentation du Plan d'action	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de pilotage		
Diffusion des résultats	Diffusion des résultats	Maire,	CRC SUD, ATIPAD		

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Citizen Report Card

Evaluation des services publics dans la Commune de.....

<i>Section I. SIGNALÉTIQUE</i>	
A01	Région _____ __ __
A02	Département _____ __ __
A03	Arrondissement/Commune _____ __ __ __
A04	Numéro du Lot _____ __ __
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____ __ __
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale __
A07	Nom de la localité _____
A08	Numéro de structure _____ __ __ __
A08 a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____ __ __
A09	Nom du chef de ménage _____
A10	Age du chef de ménage (en année révolue) _____ __ __
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin __
A12	Nom de l'enquête _____
A13	Lien de parenté de l'enquête avec le chef de ménage (voir codes) _____ __
A14	Sexe de l'enquête : 1=Masculin 2=Féminin _____ __
A15	Age de l'enquête (en année révolue) _____ __ __
A16	Téléphone de l'enquête _____ __ __ __ __ __ __ __ - __ __
A17	Date de début d'enquête _____ __ __ / __ __ / __ - __ __
A18	Date de fin d'enquête _____ __ __ / __ __ / __ - __ __
A19	Nom de l'enquêteur _____
A20	Nom du superviseur communal _____
A21	Résultat de la collecte _____ __
	1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent
	2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adre

3=Refus	96=Autres (à préciser)	
(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)		
A22 Appréciation de la qualité de l'enquête		__
1= Très bonne	2=Bonne	3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauva

CODES

1 = Chef de Ménage	3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage	4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
		7= Domestique

A13

Section II. EAU POTABLE

H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable	__ __ __ __ __ __
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 —————> H14		__
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		__
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		__
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		__
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		__
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		__
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non —————> H08		__
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		_ _ _ _ _ _ _ _ _
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		__
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		__
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		__
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non —————> H11.		__
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore		__
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (Commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	__ __ __ __ __ __ __
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui —————> H13		__
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		__
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		__

Section II. EAU POTABLE			
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis? 1=Oui 2=Non Si non H18 →		__
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=ooui 2=non A. Maire (Commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC X. Autres partenaires : _____	__ __ __ __ __ __ __
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non H18 →		__
H17	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		__
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 H20 →		__
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=ooui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres (à préciser) : _____	__ __ __ __ __ __ __
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=ooui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres (à préciser) : _____	__ __ __ __ __ __

Section III. SANTE		
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= Aucun S20 →	__
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ? 1=Moins de 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Plus de 30 minutes	__
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Au marché/kiosque de médicaments 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Me soigne moi-même. 4=Tradi-praticien Si S03=4, 5, 6 et 7 S05 →	__
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non S17 →	__
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	__

Section III. SANTE

La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,			
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		_
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas		_
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.		_
S09	Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation? 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.		_
S10	Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S10=1 → S14		_
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		_
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non S14 →		_
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel		_
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		_
S15	Existe-t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non → S17		_
S16	Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas		_
S17	La formation sanitaire la plus proche permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui 2=Non		_
S18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 → S20		_
S19	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de votre village ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____		_ _ _ _ _ _ _ _
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser		_ _ _ _ _

Section IV. EDUCATION

	Cycle d'enseignement →	<i>Maternel</i>	<i>Primaire</i>	<i>Secondaire</i>	<i>Formation professionnelle</i>
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non 3=Non concerné	_	_	_	_
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (inscrire le nombre devant chaque cycle)	_ _	_ _	_ _	_ _
E03	Combien de km parcourent en moyenne les	_	_	_	_

Section IV. EDUCATION

	enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=NSP				
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 998=NSP	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		_	1 ^{er} cycle _	2 ^{ème} cycle _
E06	La Formation professionnelle dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				_
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=NSP	_	_	_	_
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	_	_	_	_
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=NSP	_	_		
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 8=Ne Sait Pas	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=NSP	_	_	_	_
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen) 4=Non concerné 8= NSP	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	_	_	_	_
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non 8=NSP Si 2 ou 8 → E16	_	_	_	_
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle)	_	_	_	_

Section IV. EDUCATION

	vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non				
E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ?	__ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __
E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 —————>E19.	__	__	__	__
E18	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	__ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Avoir une école plus proche B. Ajouter des salles de classe C. Ajouter des Equipements D. Ajouter les écoles E. Ajouter le personnel F. Distribuer les manuels scolaires G. Améliorer les résultats H. Diminuer les coûts X. Autres (à préciser) _____	__ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __

Section V. SERVICE COMMUNAL

Services	C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la Commune dans les 12	C02 Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la Commune ?	C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour	C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce	C04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable	C05 Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel	C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ?
-----------------	--	--	---	--	--	--	--

Section IV. EDUCATION

Communaux	derniers mois, c'est-à dire depuis ? 1=Oui 2=Non → service suivant	(Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 C04 →	service ? (en jour)	2=Long 3=Très long Si C04=1 → C06	indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	_	_	_	_ _	_	_	_
Certification de copie de documents officiels	_	_	_	_ _	_	_	_
Permis de bâtir	_	_	_	_ _	_	_	_
Acte de décès	_	_	_	_ _	_	_	_
Acte de mariage	_	_	_	_ _	_	_	_
Certificat de domicile	_	_	_	_ _	_	_	_
Validation des plans de localisation	_	_	_	_ _	_	_	_
Informations	_	_	_	_ _	_	_	_
Autres (à préciser)	_	_	_	_ _	_	_	_
C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						_
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre Commune ? 1=Oui 2=Non						_
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la Commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non						_
C10	La Commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						_
C11	La Commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						_
C12	La Commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						_
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la Commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 → C15 →						_
C14	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services Communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion Communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....) D. Non visibilité de l'action Communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____					_ _ _ _ _ _
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe Communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la Commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____					_ _ _ _ _

Annexe 2 : Décision Municipale mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique

REPUBLIQUE DU CAMEROUN ***** <i>Paix – Travail – Patrie</i> ***** REGION DE SUD ***** DEPARTEMENT DE LA Mvila ***** COMMUNE D'EFOULAN		REPUBLIC OF CAMEROON ***** <i>Peace – Work – Fatherland</i> ***** SOUTH REGION ***** MVILA DIVISION ***** EFOULAN COUNCIL
---	---	---

Décision Municipale N° 06 / CE/SG / 2019

Portant création, attributions, composition du comité de suivi des recommandations du contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune d'EFOULAN

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EFOULAN :

Vu la Constitution ;
Vu La loi 2004/017 du 22 juillet 2004, d'orientation de la décentralisation ;
Vu La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu La loi 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu Le décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats de communes et établissements communaux et les textes modificatifs subséquents ;
Vu Le décret n°93/322 du 25 novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 de 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;
Vu Le décret n°2010/0000239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable ;
Vu Le décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Efoulan;
Vu Le décret n°2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Madame NGAZANG Rachel Epse AKONO aux fonctions de Préfet du Département de la Mvila ;
Vu L'Arrêté N° 00000096/A/MINATD/DCTD du 13 Février 2012 constatant l'élection de Monsieur EBALE ADJOMO Richard aux fonctions de Maire de la commune d'Efoulan;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée dans la Commune d'Efoulan, un Comité de Suivi des recommandations du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Article 2 : Missions

Le Comité de suivi a pour missions de :

- Veiller à la mise en œuvre des solutions préconisées à l'issue du processus de contrôle citoyen de l'action publique ;
- Mener les actions de plaidoyer ;

- Assurer la communication avec les populations de la Commune.

Le Comité de suivi travaille en étroite collaboration avec les communautés et rend compte mensuellement au Maire.

Article 3 : Durée du mandat

Le mandat du Comité de suivi prend fin dès la réalisation de toutes les actions prévues.

Article 4 : Composition

Le Comité de suivi est composé de :

- Un Président : **MBEZELE NTOMBA Albertine Epse AKOA OBAMA**, A2 Maire
- Un secrétaire : **MEYE Charly**, Secrétaire Général

Membres :

- (1) **MEYONG Alain Francis**, Secrétaire d'état civil
- (2) **MONABANG Alice**, Cadre Communal de Développement

Article 5 : Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président du Comité de suivi, être invitée à assister aux travaux du Comité, avec voix consultative.

Article 6 : Les réunions de Comité de suivi se tiennent au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président. Les réunions du Comité sont sanctionnées par un procès-verbal et/ou un rapport.

Article 7 : Prise en charge

Les fonctions du Comité de suivi sont gratuites, toutefois la Commune prendra toutes les dispositions pour faciliter le bon fonctionnement du Comité en fonction des moyens disponibles.

Efoulan, le



Abale Bijom Richard

Annexe 3 : Insatisfaction vis-à-vis de la Commune

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Efoulan, 2017

	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :						
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,...)	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Efoulan	67,8	20,0	84,4	25,0	85,0	19,4	13,1

Annexe 4 : Fiche de présence de restitution du rapport du scorcard de la Commune



**ASSISTANCE DES TECHNICIENS AUX INITIATIVES
PAYSANNES DE DEVELOPPEMENT**

RECEPISSE DE DECLARATION
N°000028/RDA/LO7/BAPP/26/09/2002
BP 447 EBOLOWA CAMEROUN TEL 22 07 61 13 CELL 67781 90 97
Email atipad@yahoo.fr Cpte BANCAIRE 30415269001-37

**CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE :
ATELIER DE RESTITUTION DU RAPPORT AU NIVEAU
COMMUNAL**

COMMUNE D'EFOULAN

Date : le 28 Décembre 2018

FEUILLE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Contact	SIGNATURES
1	EBALE ASJOMO Richard	Maire	69201800	
2	Emper Zibi MBO Esther Elisabeth	1 ^{er} Maire	699861769	
3	Mbezele Ntombaye AKOA Obame	2 ^e Adj. au Maire	693399433	
4	Zoobo Frank Glin	Conseiller	69528531	
5	Meye charly	SG/Efoulan	693676853	
6	OBAM ERICK HERVE	Secteuriel DUMEE/DIVILA	674856354	
7	ABATE Samuel Marcelle	C.B. SARL/AT MINEPAT/SUD	693609978	

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Contact	SIGNATURES
8	Olamma Kamba Roger	CM	660 133 229	
9	Efa Zamba Jean	CM	677 045 918	
10	EVINA ZAM	CM	695 355 710	
11	Bikwe BINDZI Jean J.	C/BAC DAB/E Foulon	668 771 870	
12	Olle Jome Edmond	CM	677 238 541	
13	Angbwabwama Fulienne	C.M.	672 709 288	
14	Nkoum Junior	CM	668 487 871	
15	BIGNOU NBARLE	CM	670 468 481	
16	Mvem Paul Eke	CM	694 147 748	
17	Mou Rissa, Ayaba epse Mula's Jeanine	C. M.	671 793 1248	
18	MONABANG Alice	CCD	674 635 143	
19	NGUIAMBA Jean Paul	C.C.	674 714 836	
20	AVOMO Lydie Berthe	A. C	674 092 059	
21	Mbassi Eboke Theophile	chef SAs/E	675 347 337	
22	Mleme J. Emmanuel	Rdt/s/s	699 553 986	
23	KDO CEDRIC	CCP	675 928 106	

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Contact	SIGNATURES
24	MBIAM MEYOMBE	e.m.	699889831	
25	WANDJI WANDJI Abel	KRSE/ANP-SGA	694650384	
26	DANG MVOINGO VICTOR	Superviseur ATT-PAD	677534542 698795677	
27				
28				
29				
30				
31				
31				
33				
34				
35				
36				
37				
38				